

**JEUNES DÉCROCHEURS
ET JEUNES INACTIFS
AU LUXEMBOURG
2023/2024**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Éditeur: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Service national de la jeunesse (SNJ), en collaboration avec
le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Crédits photos: SNJ, Adobe Stock, Unsplash

N° ISBN: 978-2-919828-84-5

Layout et réalisation Repères Communication

Date de parution: mai 2025



33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86465
Fax : (+352) 46 41 86
secretariat@snj.lu



Table des matières

Préface	3
Définitions et méthodes de calcul	4
1^{ère} partie Le décrochage et ses motifs	7
I. Le nombre de décrocheurs et de décrochages	8
1.1. Effectif total	9
1.2. Décrochage récurrent	14
II. Caractéristiques sociodémographiques	15
2.1. Genre des décrocheurs	16
2.2. Âge des décrocheurs	17
2.3. Scolarité des décrocheurs	18
III. Les raisons du décrochage	24
3.1. Les motifs du décrochage	25
3.2. Initiative de départ	27
3.3. Difficultés rencontrées	28
3.4. Projet d'avenir	29
3.5. Réinscription	30
IV. La prévention du décrochage scolaire	32
2^e partie Le suivi des jeunes inactifs	37
Missions et engagements du Service national de la jeunesse	38
V. Offres du Service national de la jeunesse	40
5.1. Activités de prévention – avant le décrochage	41
5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage scolaire	47
5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)	48
Sources	59
Glossaire / Liste des abréviations	60



PRÉFACE

Le présent rapport analyse l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire au Luxembourg. Son objectif est d'identifier les groupes d'élèves les plus affectés par ce phénomène et de mieux comprendre les facteurs qui conduisent les jeunes à abandonner prématurément leur parcours scolaire. La première partie du document présente les données chiffrées sur le décrochage ainsi que les principales raisons qui en sont à l'origine.

Les années scolaires couvertes par cette analyse s'étendent sur 5 années scolaires, soit de 2019/2020 à 2023/2024 et concernent les élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement public luxembourgeois.

Ce rapport détaille également les mesures de suivi et de soutien mises en place pour les jeunes décrocheurs, ainsi que les alternatives à l'inactivité proposées par le Service national de la jeunesse (SNJ).

Par ailleurs, l'édition de cette année met en lumière des statistiques plus détaillées sur les élèves de 5^e quittant l'enseignement secondaire pour s'orienter vers la formation professionnelle, appelés communément élèves «sortants». Ces élèves sont considérés comme plus exposés au risque de décrochage scolaire, car ils doivent relever deux défis majeurs : trouver une entreprise disposée à leur proposer un contrat d'apprentissage et, bien souvent, s'inscrire en même temps dans un autre lycée pour suivre la formation souhaitée. Dans une logique de prévention du décrochage scolaire, ces élèves bénéficient de l'accompagnement des agents du SNJ durant cette phase de transition, comme précisé au chapitre 5.1.3.

Le SNJ publie ce rapport dans le cadre de sa mission de suivi systématique des décrocheurs scolaires. Les données exploitées proviennent des registres administratifs des inscriptions des élèves, accessibles au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), ainsi que des bases de données du SNJ relatives au suivi des décrocheurs et des jeunes inactifs. Les analyses statistiques ont été réalisées en collaboration avec la division chargée du traitement des données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

Définitions et

méthodes de calcul

Décrochage et décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne l'abandon d'un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale.

Dans le cadre du présent rapport, le terme « décrocheur » est défini comme suit :

Un décrocheur est un élève ou apprenti, inscrit à plein temps ou dans un régime concomitant, qui :

1. n'est plus soumis à l'obligation scolaire¹ ;
2. est âgé de moins de 24 ans accomplis à la date de son départ ;
3. a quitté le système scolaire luxembourgeois sans obtenir un diplôme ou une certification finale, tels que le *Certificat de capacité professionnelle* (CCP), le *Diplôme d'aptitude professionnelle* (DAP), le *Diplôme de technicien* ou le *Diplôme de fin d'études secondaires générales ou classiques*.

Les élèves ayant quitté un lycée durant l'année scolaire, mais s'étant réinscrits dans un autre établissement au cours du même mois de leur désinscription, ne sont pas considérés comme décrocheurs dans cette définition.

Il est également important de différencier le nombre d'élèves décrocheurs du nombre de décrochages, car un même élève peut avoir abandonné l'école à plusieurs reprises au cours de son parcours. Toutefois, un décrocheur n'est comptabilisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de fois où il a décroché.

Les définitions et méthodes de calcul adoptées dans ce rapport s'appuient sur les approches les plus couramment utilisées dans la littérature traitant des données liées au décrochage scolaire.

Taux de décrocheurs

Le taux de décrocheurs correspond au rapport entre le nombre d'élèves ayant abandonné l'école au cours de l'année scolaire de référence, et le nombre total d'élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou privé appliquant les programmes officiels du ministère, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

¹ Pour l'année 2023/2024, l'obligation scolaire est fixée à 16 ans (selon l'Art. 7. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire qui prévoit que « Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question »).

Taux de décrochages

Le taux de décrochage correspond au rapport entre le nombre de décrochages au cours de l'année de référence et le nombre d'élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou privé appliquant les programmes officiels du ministère, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Vu qu'un élève peut décrocher plusieurs fois au cours d'une année, le taux de décrochages est supérieur au taux de décrocheurs.

Année scolaire

L'année scolaire est définie comme la période comprise entre le 15 septembre d'une année et le 15 juillet de l'année suivante.

Âge des décrocheurs

L'âge des jeunes décrocheurs correspond à leur âge au moment où ils quittent l'école, et non à leur âge au 1^{er} septembre de l'année de leur décrochage.

Base de données

La prise en compte exclusive des établissements publics (principalement les lycées) et privés appliquant les programmes officiels du ministère, ainsi que le choix sémantique adopté, peuvent entraîner une légère surestimation du taux de décrochage. En effet, certains élèves peuvent quitter le système éducatif luxembourgeois pour intégrer un établissement privé proposant un autre programme ou poursuivre leur formation à l'étranger. Bien que ces élèves ne soient pas des décrocheurs au sens strict, ils sont néanmoins inclus dans les statistiques.

Il est également important de préciser que les statistiques excluent les élèves de l'enseignement secondaire technique de l'armée luxembourgeoise, ainsi que ceux suivant une formation spéciale².

Par ailleurs, concernant les élèves ayant abandonné l'école à plusieurs reprises, les données présentées se réfèrent uniquement à leur premier décrochage scolaire.

² Parmi les formations spéciales figurent les élèves qui : suivent une formation de Brevet de technicien supérieur (BTS), ont un statut de maladie, font un séjour à l'étranger, suivent une formation sans promotion ou qui sont dans un processus de validation des acquis de l'expérience (VAE).

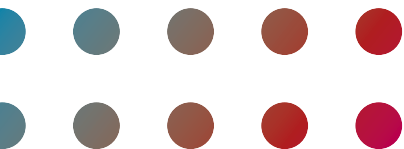


1^{ère} partie | Le décrochage et ses motifs

La première partie du rapport fournit une analyse détaillée des données relatives au décrochage au Luxembourg, ainsi que des raisons invoquées par les jeunes lors de leur désinscription.

En plus des chiffres absolus et relatifs du décrochage, cette section prend en compte les réinscriptions d'élèves et compare les taux de décrocheurs aux indicateurs internationaux. Le phénomène du décrochage récurrent est également abordé. Une attention particulière est portée aux facteurs socio-économiques tels que le genre, l'âge et la situation scolaire des décrocheurs, afin de mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes.

Enfin, cette partie du rapport aborde également les principaux motifs du décrochage scolaire, afin de mieux cerner les raisons qui poussent les jeunes à quitter prématurément le système éducatif.



|.

LE NOMBRE DE DÉCROCHEURS ET DE DÉCROCHAGES

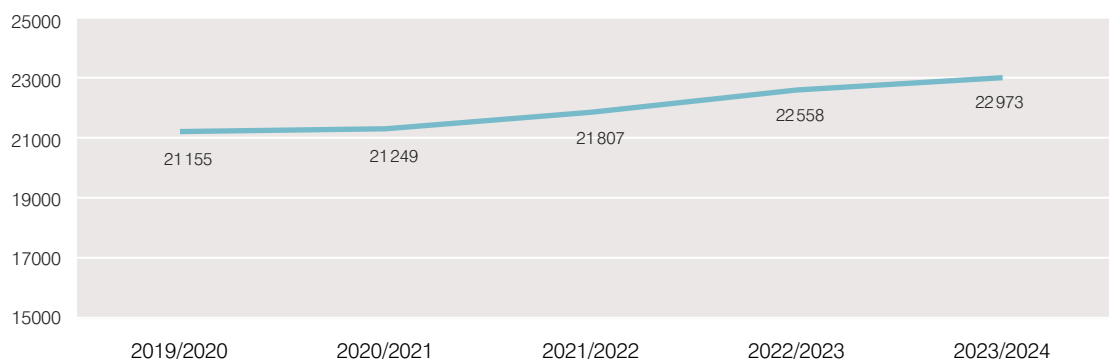


Les graphiques suivants illustrent l'évolution du nombre de décrocheurs scolaires au Luxembourg sur la période allant de l'année scolaire 2019/2020 à 2023/2024.

1.1. Effectif total

Nombre total d'élèves sans obligation scolaire (16-24 ans)

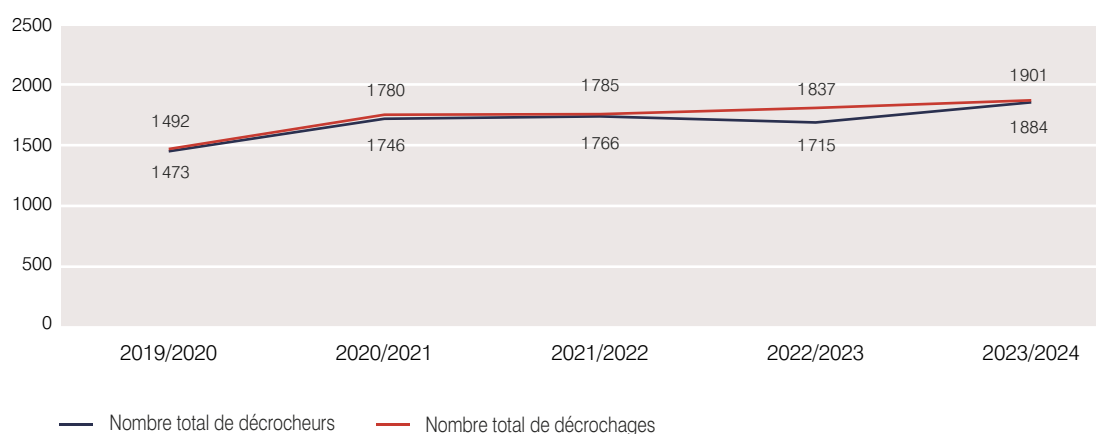
Figure 1



La figure 1 montre une augmentation progressive du nombre total d'élèves sans obligation scolaire entre les années scolaires 2019/2020 et 2023/2024. Bien que l'augmentation soit moins marquée qu'entre 2021/2022 et 2022/2023, la tendance reste positive et traduit une croissance continue des effectifs scolaires. Comme déjà constaté pour l'année scolaire 2022/2023, la population scolaire augmente principalement dans le régime classique supérieur et dans le régime professionnel DAP. Il convient de noter que la population totale des jeunes de 16 à 24 ans a également augmenté de 1,26 % (STATEC, 2024) entre les années 2023 et 2024.

Nombre absolu de décrocheurs et de décrochages

Figure 2



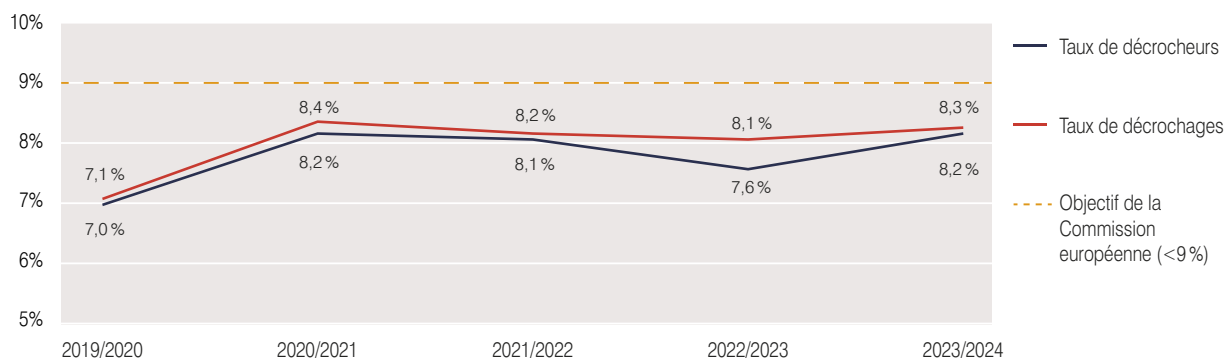
La figure 2 illustre l'évolution du nombre total de décrocheurs et de décrochages sur cinq années scolaires. La faible différence entre le nombre de décrocheurs et celui des décrochages indique que presque la totalité des élèves concernés abandonne une seule fois par année scolaire.

L'année 2023/2024 enregistre une hausse du nombre de décrocheurs (1 884), qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre total d'élèves (figure 1).

Il faut considérer le taux de décrocheurs et le taux de décrochages afin d'évaluer correctement cette tendance.

Taux de décrocheurs et de décrochages

Figure 3



La figure 3 présente l'évolution des taux de décrocheurs et de décrochages sur cinq années scolaires. Lors de l'année scolaire 2023/2024, le taux de décrochages atteint 8,3 %, marquant une légère hausse par rapport à l'année précédente (8,1 %). Sur les quatre dernières années³, le taux reste stable.

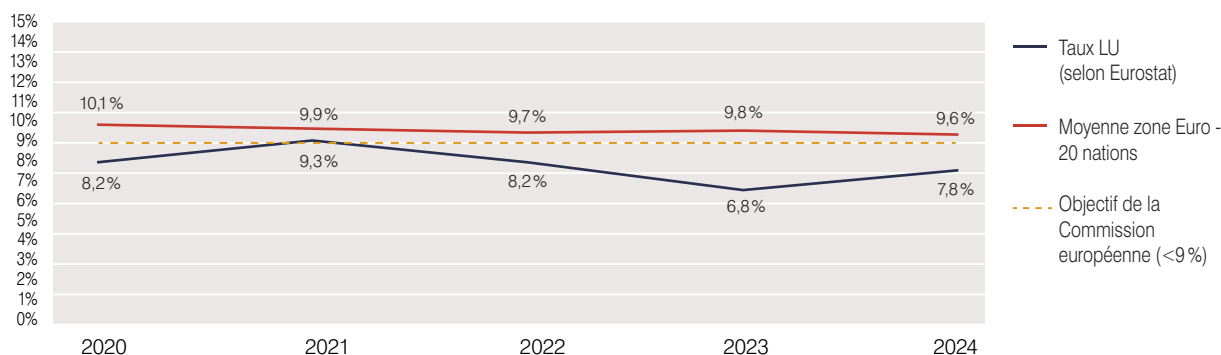
Après une année 2022/2023 où le taux de décrocheurs a été exceptionnellement bas par rapport aux années passées (7,6 %), le taux de décrocheurs remonte à 8,2 % et retrouve le niveau des années précédentes. Malgré cette augmentation, le Luxembourg demeure nettement en dessous de la moyenne de la zone euro – 20 nations, qui s'établissait à 9,6 % en 2024 (Eurostat, 2025). Le pays atteint également l'objectif fixé par l'Union européenne visant à ramener le taux de décrochage scolaire à moins de 9 % d'ici 2030 (Eurostat, 2024).

Le taux de décrocheurs selon Eurostat

En considérant les chiffres publiés par Eurostat, le Luxembourg se situe en 2024 à 7,8 %, c'est-à-dire en dessous de l'objectif fixé par la Commission européenne (<9 %) et de la moyenne de la zone Euro – 20 nations (Eurostat, 2025). Il convient de noter que ce taux (7,8 %) est qualifié de «low reliability» par Eurostat, c'est-à-dire des conclusions statistiques moins robustes, qui doivent être interprétées avec précaution, ce qui pourrait expliquer les fortes variations au fil des années rapportées.

Taux de décrocheurs selon l'Union européenne

Figure 4



³ L'année scolaire 2019/2020 a été marquée par la pandémie du COVID 19. Les élèves ont pu profiter de mesures exceptionnelles afin de réussir l'année et le taux publiés de décrocheurs de cette année doit être interprété à cette lumière.

Bien que les deux indicateurs, celui du MENJE et celui d'Eurostat, visent à mesurer le même phénomène, ils diffèrent en termes de définition et de méthode de mesure.

Selon Eurostat, un jeune est considéré comme décrocheur s'il répond aux critères suivants : il s'agit d'une «personne âgée entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formations complémentaires. Le taux de décrochage s'exprime comme la part des jeunes de 18 à 24 ans remplissant ces conditions parmi la population totale des 18-24 ans» (Eurostat, 2022). Cette définition diffère de celle adoptée par le MENJE, notamment en ce qui concerne la tranche d'âge et les formations considérées.

En ce qui concerne la méthode :

- le MENJE s'appuie sur les données administratives issues des registres des inscriptions des élèves dans le système scolaire luxembourgeois ;
- en revanche, Eurostat utilise les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT), qui repose sur un sondage auprès d'un échantillon.

L'échantillon de l'EFT comprend un peu plus de 500 personnes, ce qui peut également poser problème pour la fiabilité des données, alors que les données du MENJE couvrent l'ensemble des élèves répondant aux critères définis.

Par ailleurs, les populations de référence diffèrent également :

- dans le cadre de l'EFT, l'échantillonnage est réalisé à partir de la population résidente au Luxembourg, incluant les jeunes (18 à 24 ans) récemment immigrés qui n'ont pas été scolarisés dans le pays, ainsi que des élèves inscrits dans des établissements privés ou à l'étranger ;
- à l'inverse, les données du MENJE se limitent aux élèves inscrits dans des établissements appliquant les programmes officiels luxembourgeois.

Une autre distinction notable est que, dans l'EFT, le statut de décrocheur est déterminé à partir des déclarations des personnes enquêtées à un moment donné, alors que le MENJE base son analyse sur les données administratives concernant l'ensemble des élèves potentiellement décrocheurs.

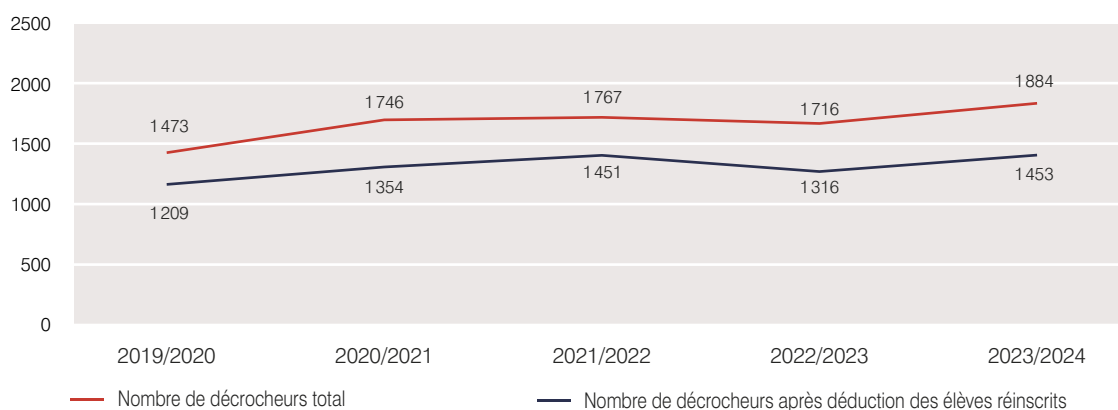
Ces différences méthodologiques et conceptuelles expliquent les écarts possibles entre les taux de décrochage calculés par Eurostat et ceux présentés dans la présente analyse. En outre, il convient de souligner que l'EFT est avant tout conçue pour recueillir des informations sur les tendances du marché du travail au Luxembourg. La question de l'inactivité des jeunes n'y représente qu'un aspect parmi d'autres.

Réinscription des élèves

Étant donné que certains élèves quittent l'école, mais se réinscrivent l'année suivante, le nombre de réinscriptions est un élément important pour l'analyse du phénomène de décrochage scolaire. Cet indicateur permet de mieux comprendre les dynamiques du décrochage temporaire.⁴

Nombre de décrocheurs avec et sans élèves réinscrits

Figure 5

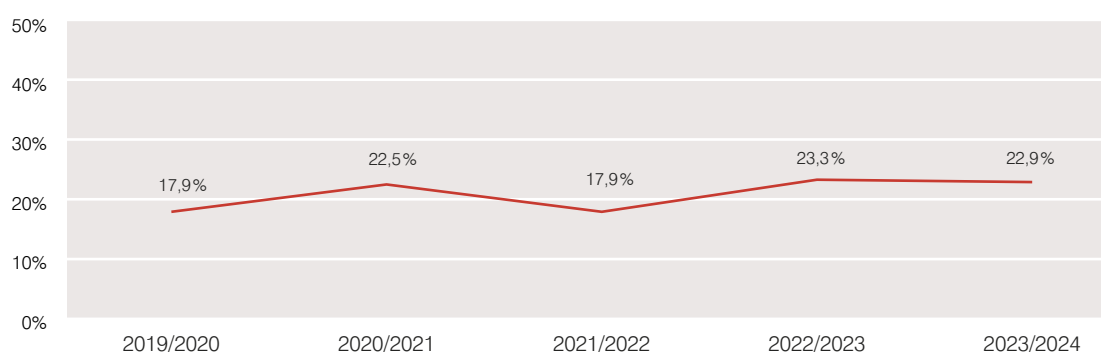


En 2022/2023, 1316 élèves ont quitté l'école sans y revenir, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. Mais en 2023/2024, ce nombre remonte à 1453, montrant une hausse des décrocheurs définitifs.

La hausse du nombre de décrocheurs non réinscrits en 2023/2024 s'explique en partie par l'augmentation du nombre de décrocheurs au cours de cette année. C'est pourquoi la figure 6 s'intéresse au taux de réinscription des décrocheurs pour mieux comprendre cette évolution.

Taux de décrocheurs réinscrits lors de l'année scolaire suivante

Figure 6



⁴ Il est important de préciser que les réinscriptions sont comptabilisées au 15 novembre de chaque année. Cette date a été retenue comme référence, car les inscriptions des élèves s'échelonnent tout au long de l'année. Fixer une date précise permet d'assurer une comparabilité cohérente des données entre les différentes années scolaires.

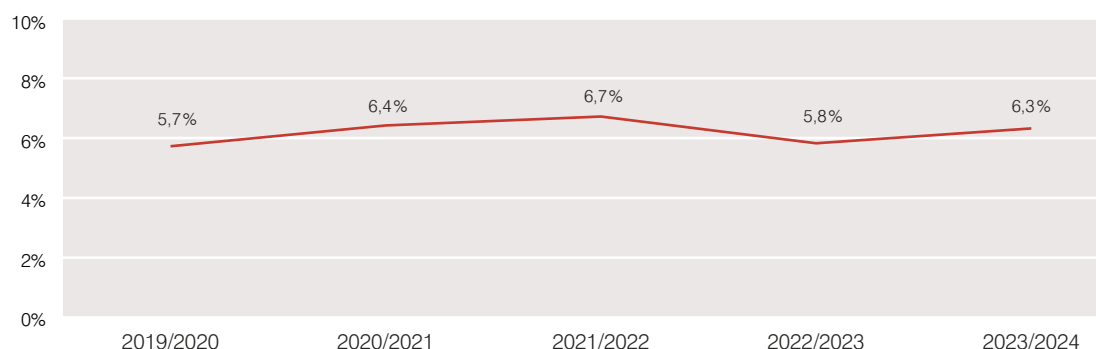
La figure 6 présente l'évolution du taux de réinscription des élèves après un décrochage scolaire. Ce taux reflète la proportion des élèves ayant décroché au cours d'une année scolaire donnée, mais réinscrits avant le 15 novembre de l'année scolaire suivante.

Bien que le taux de réinscription en 2023/2024 avec 22,9% demeure légèrement inférieur à celui de l'année précédente (23,3%), il reflète un niveau de réintégration relativement élevé.

Le taux de décrocheurs effectifs (figure 7), excluant les élèves en décrochage scolaire qui se sont réinscrits l'année suivante, permet une analyse plus précise du décrochage définitif.

Taux de décrocheurs effectifs (total des décrocheurs - décrocheurs réinscrits)

Figure 7

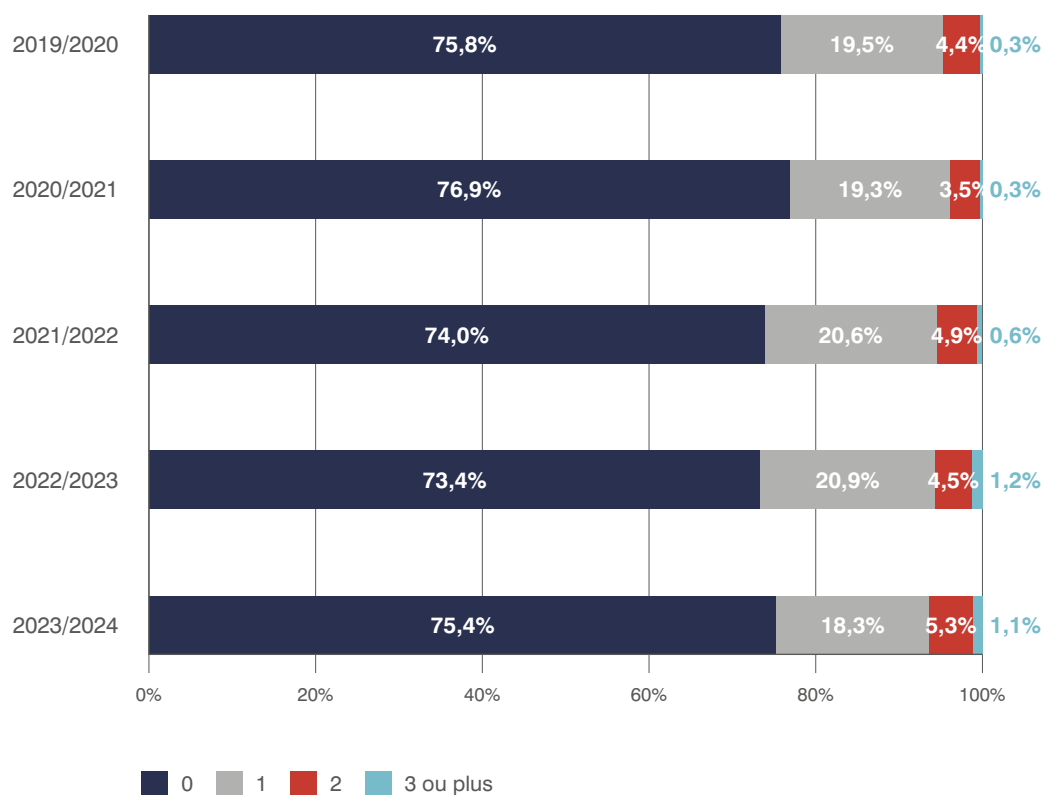


Après un niveau relativement bas en 2019/2020 (5,7%), le taux a atteint un pic de 6,7% en 2021/2022, probablement en raison des effets post-Covid sur l'engagement scolaire. En 2022/2023, une baisse à 5,8% a été enregistrée, avant une remontée à 6,3% en 2023/2024.

1.2. Décrochage récurrent

Nombre de décrochages antérieurs

Figure 8



La figure 8 présente la répartition des élèves décrocheurs selon le nombre de décrochages antérieurs sur les cinq dernières années.

En 2023/2024, 75,4 % des élèves ayant quitté le système scolaire luxembourgeois étaient des primo-décrocheurs, marquant une légère augmentation par rapport à 2022/2023.

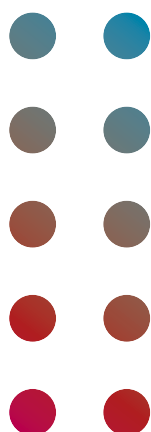
18,3 % des élèves avaient déjà connu un premier décrochage, un taux en légère baisse par rapport aux années précédentes. La part des élèves ayant décroché deux fois avant un troisième décrochage continue de croître, atteignant 5,3 % en 2023/2024.

Ainsi, un quart des décrocheurs en 2023/2024 avait déjà abandonné l'école à plusieurs reprises.

||.



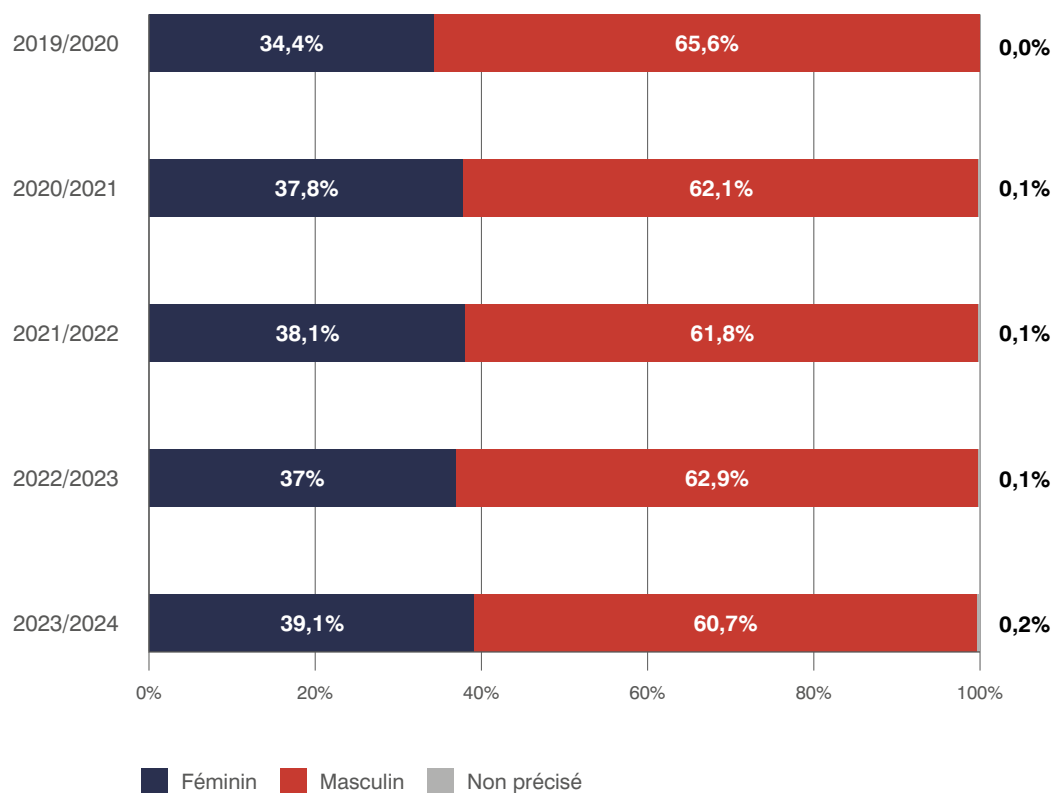
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES



2.1. Genre des décrocheurs

Genre des décrocheurs

Figure 9



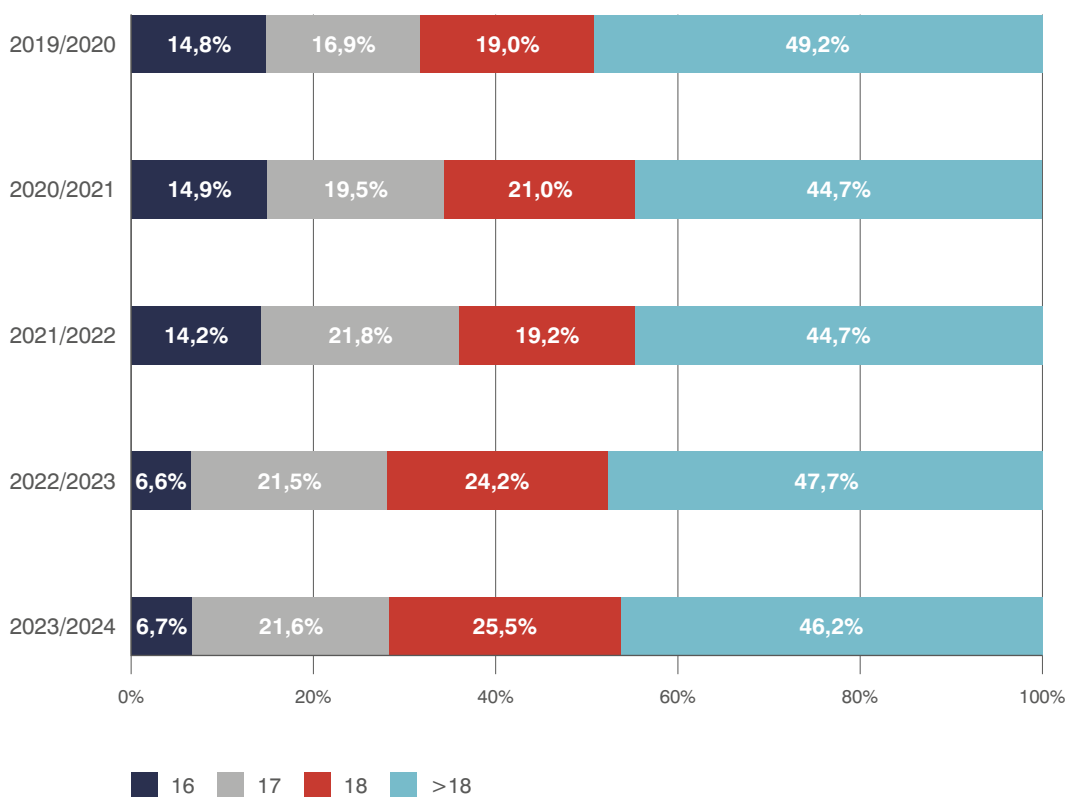
La figure 9 montre que, sur l'ensemble de la période analysée, le taux de décrochage est systématiquement plus élevé chez les élèves de genre masculin que chez ceux de genre féminin. L'écart observé en 2023/2024 reste relativement stable au fil des années.

En 2019/2020, les garçons représentaient 65,5% des décrocheurs, contre 34,4% pour les filles. Depuis, la proportion d'élèves féminines en situation de décrochage a progressivement augmenté, atteignant 39,1% en 2023/2024, tandis que celle des garçons a diminué à 60,7%.

2.2. Âge des décrocheurs

Âge des décrocheurs

Figure 10



La figure 10 met en évidence la répartition des élèves décrocheurs en fonction de leur âge au moment de leur abandon scolaire. La majorité des élèves quittent le système éducatif à 18 ans ou plus.

Une baisse notable est observée chez les élèves de 16 ans, dont la part a fortement chuté depuis 2022/2023. En parallèle, la proportion des décrocheurs âgés de 18 ans a augmenté, atteignant 25,5 % en 2023/2024, indiquant que le décrochage scolaire tend à survenir à un âge plus avancé.

La diminution du décrochage à 16 ans est certainement liée aux mesures mises en place visant à renforcer l'accompagnement et l'orientation des jeunes en difficulté. Ces efforts semblent avoir prolongé la scolarité des élèves.

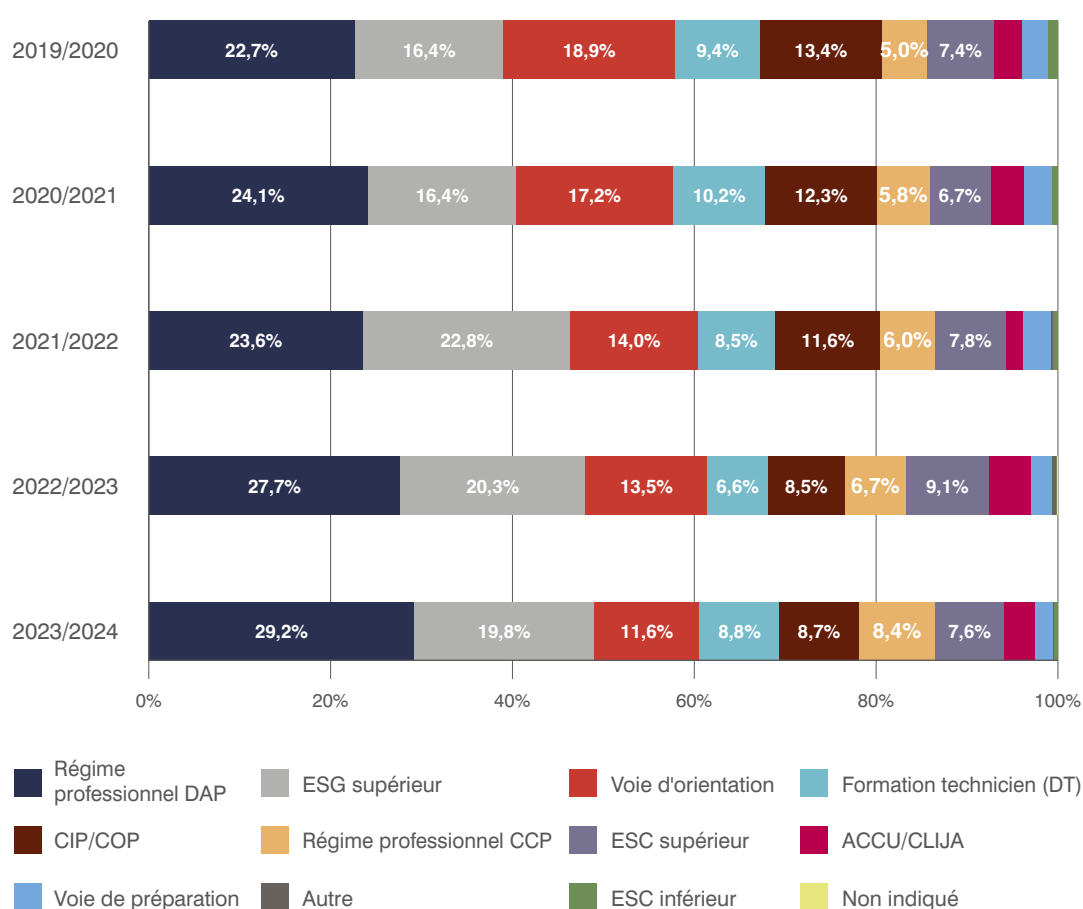
2.3. Scolarité des décrocheurs

L'objectif de l'analyse de la scolarité des décrocheurs est de mettre en évidence les ordres d'enseignement les plus concernés par le décrochage scolaire, ainsi que les niveaux d'enseignement au cours desquels les élèves quittent le plus fréquemment le système éducatif luxembourgeois.

2.3.1. Ordre d'enseignement

Répartition des décrocheurs par ordre d'enseignement

Figure 11

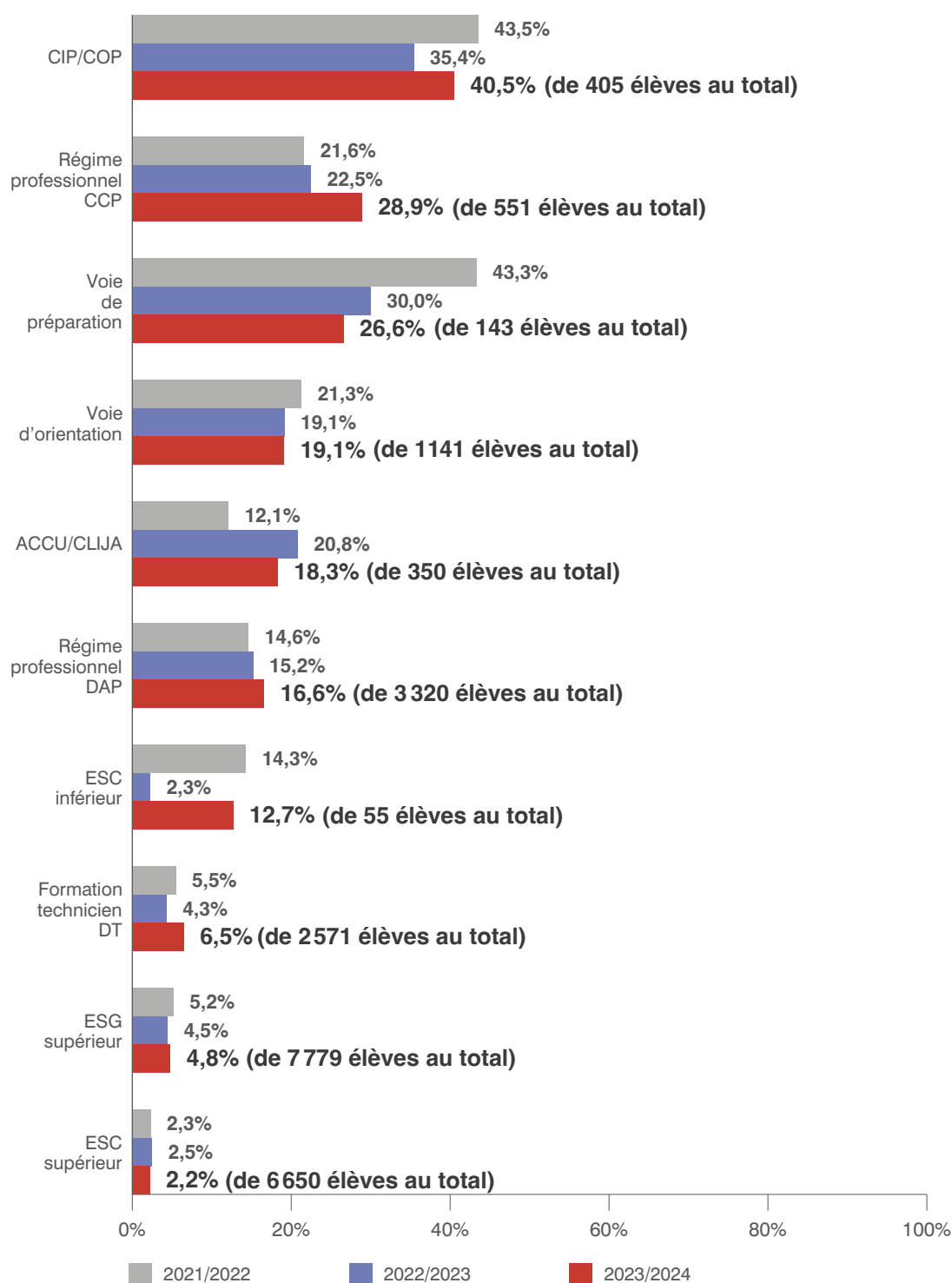


La figure 11 présente la répartition des élèves décrocheurs selon leur ordre d'enseignement. En 2023/2024, comme les années précédentes, la majorité des décrocheurs étaient issus du régime professionnel DAP (29,2%), un pourcentage en hausse par rapport aux années antérieures. L'ESG supérieur constitue le deuxième groupe le plus touché, avec 19,8% des décrocheurs. Par ailleurs, le régime professionnel CCP enregistre une progression du décrochage, atteignant 8,4% contre 6,7% l'année précédente.

Il convient de souligner que les effectifs varient selon les ordres d'enseignement. Les pourcentages présentés reflètent la répartition des décrocheurs parmi les différents types de formation, mais ne représentent pas le taux de décrochage propre à chaque d'ordre d'enseignement. Une analyse approfondie de ces taux spécifiques à chaque filière sera abordée dans la figure 12.

Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves de l'ordre d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 12



Il convient de rappeler que, conformément aux critères définissant le décrochage scolaire, seuls les élèves âgés de 16 à 24 ans sont pris en compte dans cette analyse.

En 2023/2024, les classes d'initiation professionnelle (CIP)⁵ et d'orientation professionnelle (COP)⁶ enregistrent un taux de décrochage de 40,5 %. Bien que ces classes ne regroupent que 8,7 % des décrocheurs en effectif total, elles concentrent une proportion particulièrement élevée d'élèves en situation de décrochage.

Le régime professionnel CCP connaît une hausse marquée du taux de décrochage, atteignant 28,9 % en 2023/2024, soit l'une des progressions les plus importantes parmi les différentes filières. En valeur absolue, le nombre de décrocheurs en CCP est passé de 115 en 2022/2023 à 159 en 2023/2024, alors que l'effectif total de cette filière n'a connu qu'une légère progression (510 à 551 élèves).

La voie d'orientation affiche un taux de 19,1 %, stable par rapport à 2022/2023. Toutefois, ces élèves ne représentent qu'une faible part du total des décrocheurs (11,6 %, voir figure 11).

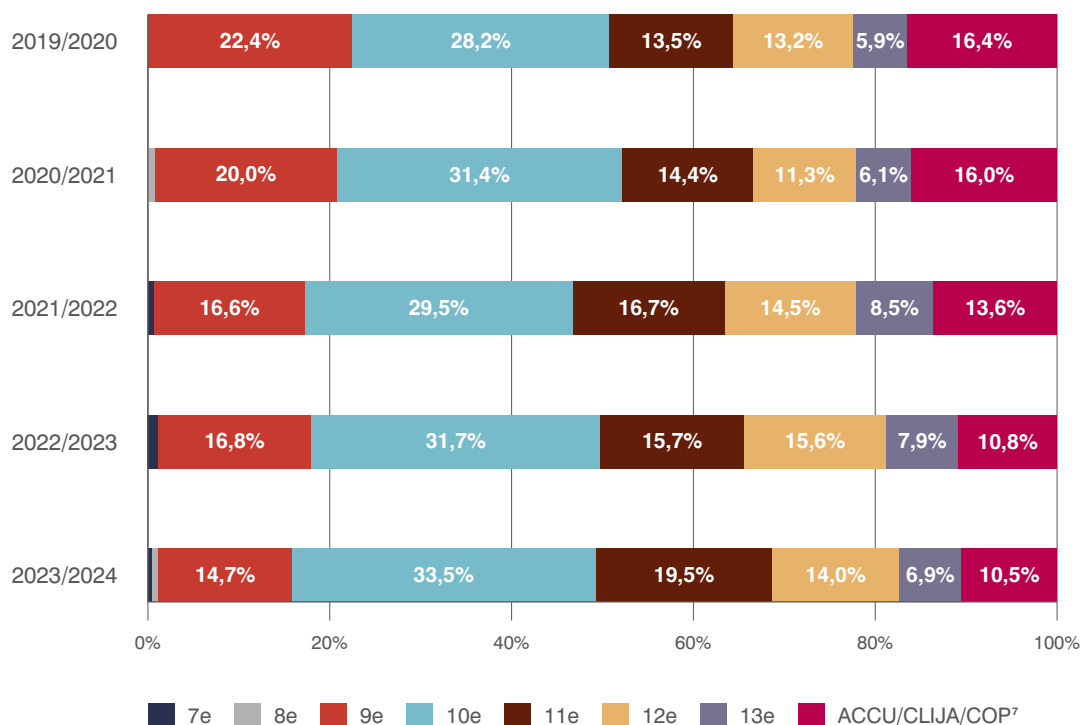
Le régime professionnel DAP, bien qu'accueillant la majorité des décrocheurs en valeur absolue (29,2 %, voir figure 11), enregistre un taux de 16,6 % en 2023/2024, en légère hausse par rapport à 2022/2023 (15,2 %).

Les taux de décrochage par ordre d'enseignement peuvent connaître d'importantes variations d'une année à l'autre. Ces fluctuations sont influencées par plusieurs facteurs, tels que l'évolution des effectifs dans chaque filière, les réformes éducatives, ou encore l'importance des dispositifs de prévention et d'accompagnement.

2.3.2. Niveau d'enseignement

Répartition des décrocheurs par niveau d'enseignement

Figure 13



⁵ Les CIP accueillent des élèves mineurs en début d'année scolaire ne remplissant pas les critères d'accès aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général ou à la formation professionnelle. Ils peuvent aussi accepter des mineurs ayant déjà quitté le système scolaire, afin de leur permettre de le réintégrer ou de suivre une formation (MENJE, 2020).

⁶ Les COP constituent une voie pédagogique préparatoire à la formation professionnelle. Le but de ces classes est d'accueillir des élèves en risque de décrochage scolaire ou ayant décroché pour diverses raisons (MENJE, 2020).

⁷ Les classes d'accueil (ACCU) et les classes d'intégration pour jeunes adultes (CLIIJA) sont des classes pour élèves récemment arrivés au Luxembourg qui, tout comme les classes d'orientation professionnelle (COP), ne peuvent pas être attribuées à un niveau d'enseignement spécifique.

Les données de 2023/2024 confirment la tendance observée ces dernières années : le taux de décrochage augmente dans les classes de 10^e et 11^e, ces classes concernent des moments charnières dans le parcours scolaire des élèves. En effet, en classe de 10^e et surtout dans le régime de la formation professionnelle, les élèves sont souvent confrontés à la réalité d'un métier et il peut s'avérer que leur choix ne leur convient pas. S'y ajoute la recherche d'un poste d'apprentissage, qui lorsqu'elle n'aboutit pas résulte dans une désinscription de l'école. Il en est de même pour certaines classes de 11^e, qui prévoient un apprentissage en entreprise seulement en 2^e année d'apprentissage.

Ainsi, la 10^e année enregistre une hausse du taux de décrochage, atteignant 33,5 %, contre 31,7 % en 2022/2023.

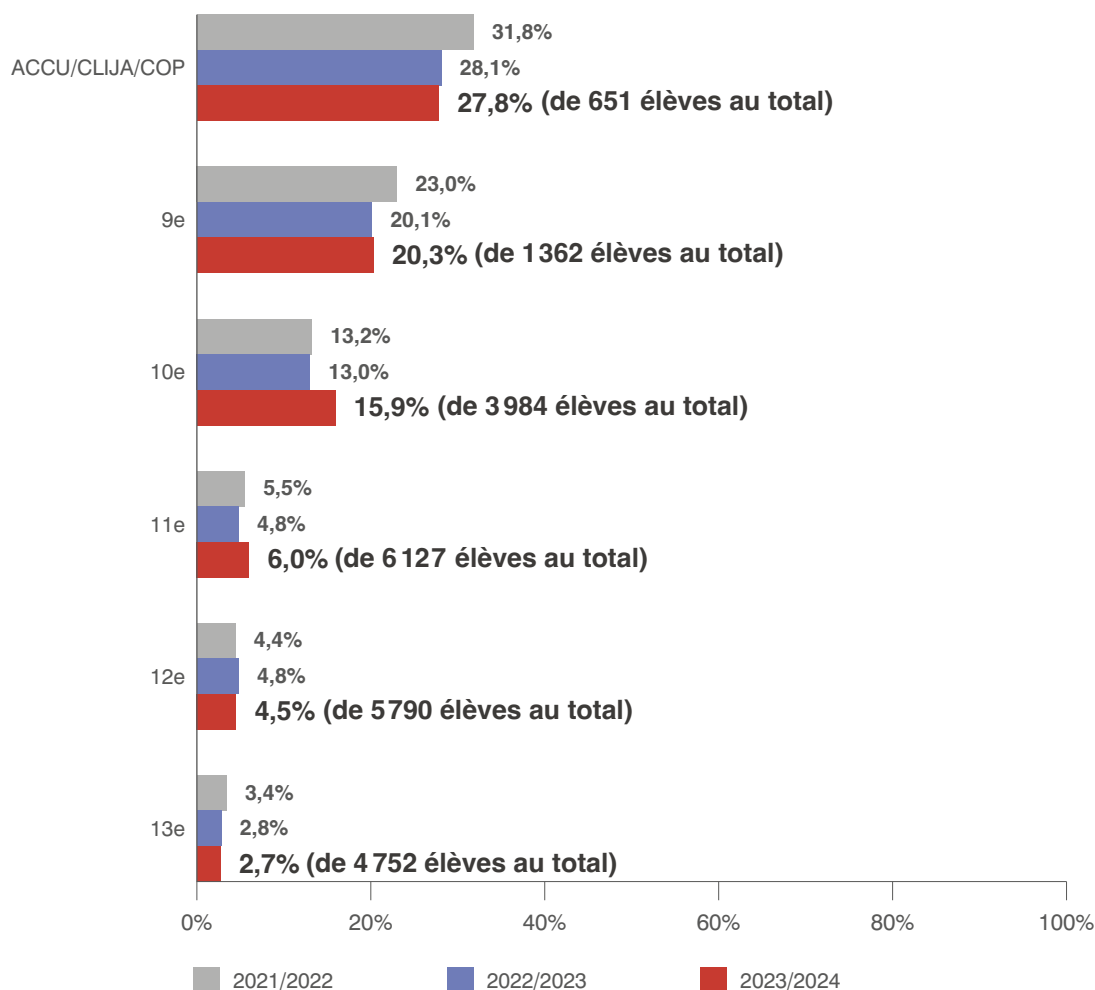
Il en est de même en 11^e année, où le taux de décrochage atteint 19,5 % en 2023/2024. Cette progression pourrait être liée aux exigences scolaires accrues et aux difficultés d'insertion dans un parcours professionnalisant ou général. Les élèves concernés sont davantage susceptibles d'abandonner en raison de difficultés scolaires, d'un manque de perspectives ou de la nécessité d'entrer sur le marché du travail.

Le décrochage en 12^e année (14,0 %) et en 13^e année (6,9 %) reste pourtant stable par rapport aux années précédentes.

Une attention particulière doit donc être portée à l'orientation des élèves en 9^e année, notamment ceux qui s'intéressent pour un parcours des régimes professionnels DAP et CCP, où le risque de décrochage semble particulièrement élevé. Néanmoins et afin de savoir comment les différents ordres d'enseignement sont réellement affectés par le phénomène, il convient de faire des analyses plus approfondies (figure 14).

Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves du niveau d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 14



En 2023/2024, le décrochage scolaire continue d'affecter certains niveaux d'enseignement plus que d'autres.

La 9^e année d'études demeure particulièrement touchée, avec un taux de 20,3 %, tout en étant stable par rapport à 2022/2023 (20,1 %) et en baisse par rapport à 2021/2022 (23,0 %).

Le décrochage en 10^e année, qui marque souvent le début de la spécialisation dans les parcours généraux et professionnels, atteint 15,9 % en 2023/2024, en augmentation par rapport aux années précédentes. Bien que ce niveau concentre une proportion importante du nombre total de décrocheurs (voir figure 13), son taux relatif reste inférieur à celui observé dans d'autres niveaux d'enseignement.

Une légère hausse est observée en 11^e année, avec un taux atteignant 6,0 %, tandis que la 12^e année demeure stable. En 13^e année, le taux de décrochage demeure faible et stable à 2,7 % en 2023/2024. Le taux élevé observé en 11^e année (figure 13) s'explique principalement par le fait qu'un plus grand nombre d'élèves sont inscrits à ce niveau d'enseignement.

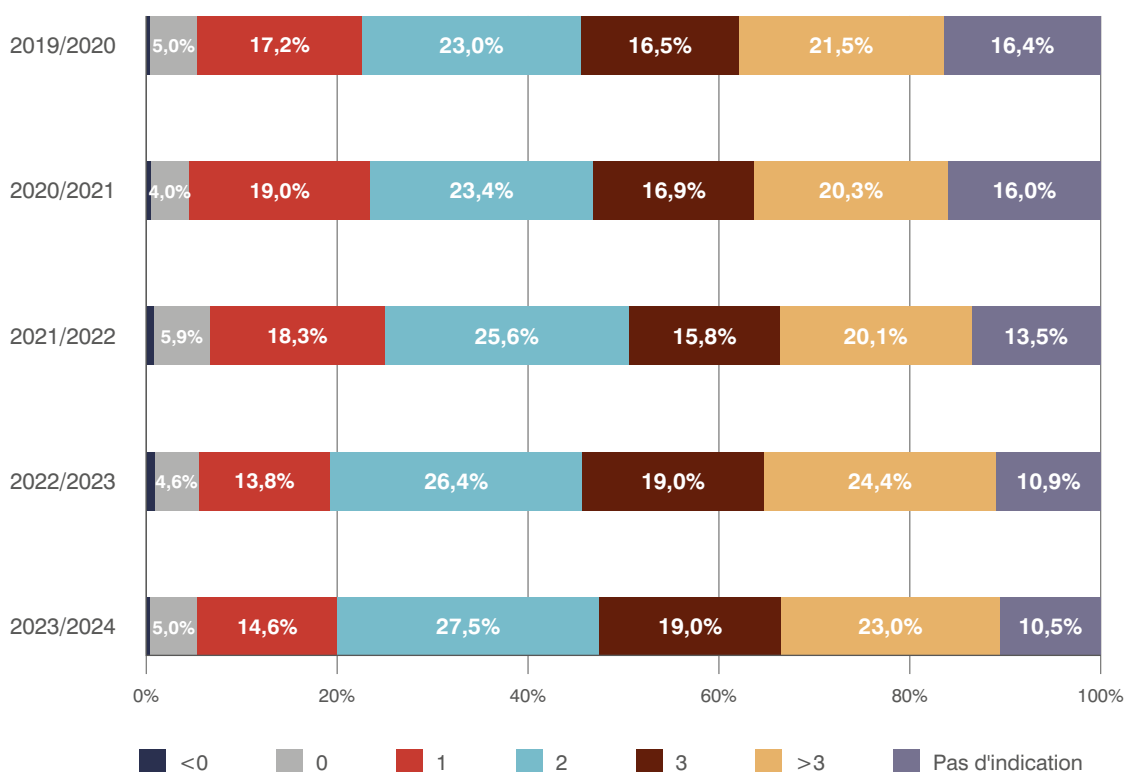
Les classes ACCU/CIP/COP/CLJA, qui accueillent des élèves en transition ou en réinsertion scolaire, affichent un taux de 27,8 % en 2023/2024, une légère baisse par rapport à l'année précédente (28,1 %), confirmant une persistance du décrochage dans ces parcours spécifiques.

Les données de 2023/2024 confirment que le décrochage scolaire demeure particulièrement pré-occupant en 9^e et 10^e année d'études, des niveaux clés où les élèves s'orientent vers des formations générales ou professionnelles.

2.3.3. Retard scolaire

Répartition par retard scolaire

Figure 15



La figure 15 illustre la répartition des décrocheurs en fonction de leur avance ou retard scolaire, défini comme la différence entre l'âge réel et l'âge théorique de l'élève, en intégrant également les années de l'enseignement fondamental.

En 2023/2024, la majorité des élèves ayant quitté prématurément le système scolaire présentaient un retard scolaire de deux ans (27,5%), confirmant une tendance déjà observée les années précédentes (26,4% en 2022/2023). De plus, 19,0% des décrocheurs avaient un retard de trois ans, un taux stable par rapport à l'année précédente.

Seule une minorité des décrocheurs ne présente aucun retard scolaire (5,4% en 2023/2024), un chiffre qui reste faible et constant au fil des années. À l'inverse, les élèves ayant un retard scolaire d'au moins un an représentent 84,1% des décrocheurs, confirmant une corrélation entre le décrochage scolaire et le retard scolaire.

Ces données corroborent les conclusions du rapport du LISER (Hauret, 2017), qui établit un lien direct entre redoublement et décrochage scolaire, en soulignant que les élèves ayant connu un retard académique sont plus exposés au risque de sortie prématurée du système éducatif.

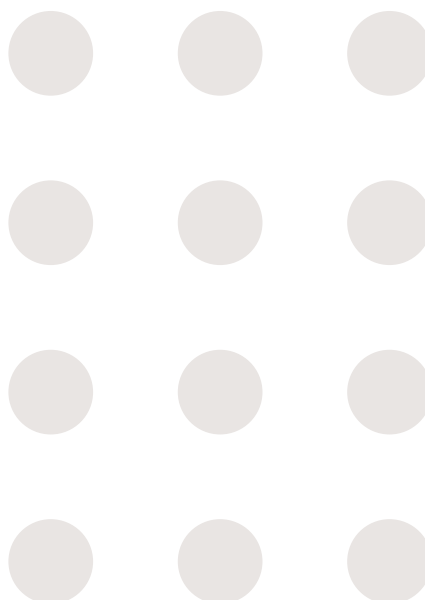
L'accent devrait donc être mis sur des stratégies de prévention ciblées, notamment :

- un accompagnement renforcé des élèves en difficulté dès les premières années du secondaire ;
- des dispositifs de remédiation et d'orientation adaptés, pour éviter que l'accumulation des retards ne mène à un abandon scolaire ;
- une bonne coordination entre les établissements et les structures d'insertion, afin d'optimiser les solutions éducatives et professionnelles pour ces jeunes à risque.

|||. .



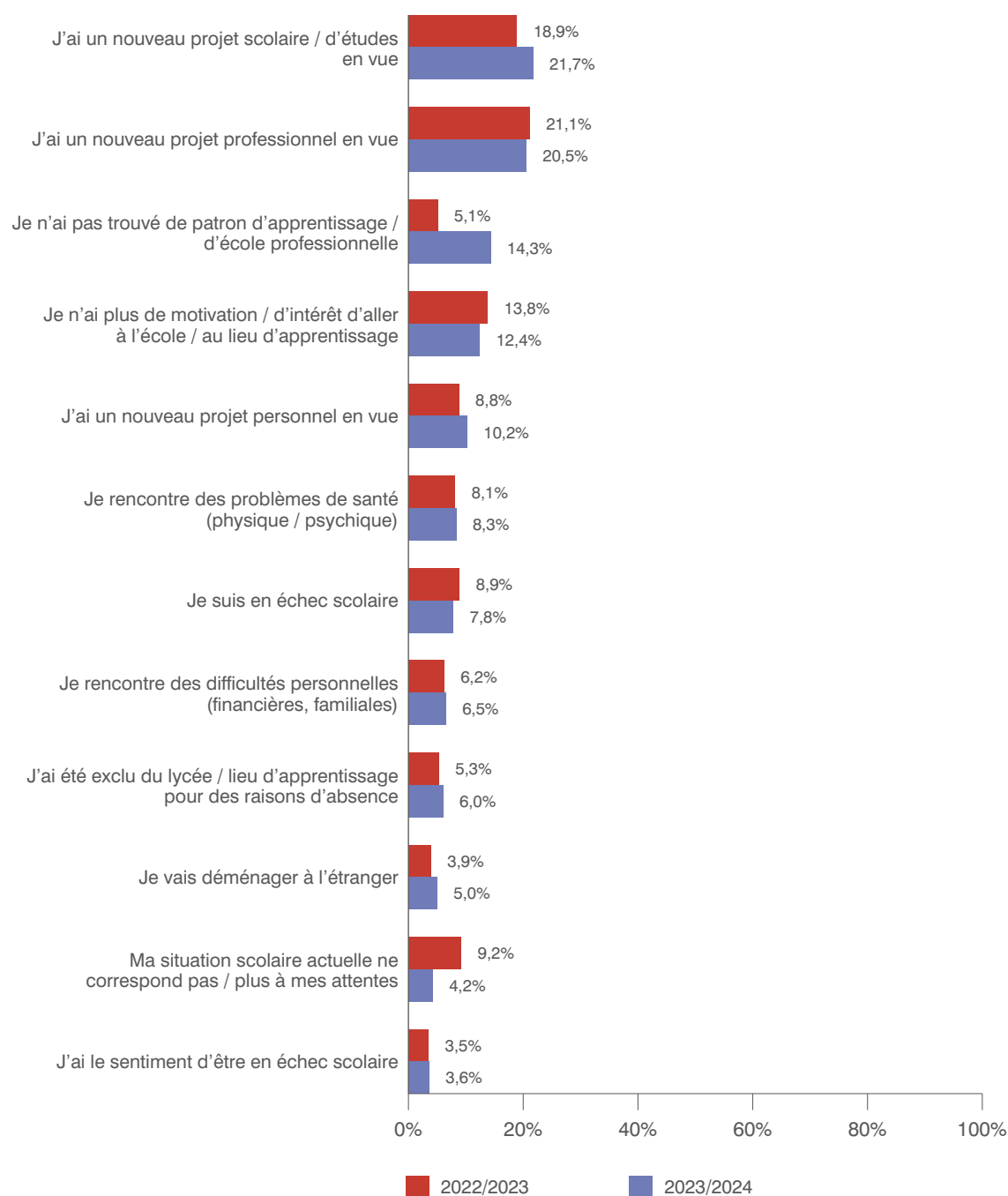
LES RAISONS DU DÉCROCHAGE



3.1. Les motifs du décrochage

En 2023/2024, environ deux tiers des élèves décrocheurs ont déclaré un motif d'abandon, un taux de réponse en augmentation notable par rapport aux années précédentes. Cette progression peut être attribuée aux efforts d'amélioration de la collecte d'informations, notamment grâce à la mise en place, depuis le 25 novembre 2022, d'entretiens de départ réalisés par le Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) des lycées. Les élèves ont pu indiquer plusieurs motifs de départ.

Motif de départ



La figure 16 résume les principales raisons du décrochage scolaire en 2023/2024, en ne retenant que les motifs mentionnés au moins 40 fois.

Comme les années précédentes, les motifs les plus fréquemment invoqués sont un nouveau projet scolaire ou d'études (272 élèves) ou un nouveau projet professionnel (257 élèves). Ces deux raisons demeurent les principaux motifs déclarés, confirmant une tendance déjà observée les années précédentes, où une partie des décrocheurs quittent le système scolaire dans une logique de réorientation scolaire ou professionnelle.

Toutefois, un changement notable est observé en 2023/2024 : 179 élèves n'ont pas trouvé de patron d'apprentissage ou d'école professionnelle, contre moins de 50 cas l'année précédente, indiquant une hausse significative de ce motif⁸. Une explication possible de cette hausse est que les élèves en formation professionnelle sont désormais inscrits au début de l'année scolaire, même s'ils n'ont pas encore trouvé de patron. Ils bénéficient ainsi d'un délai jusqu'au novembre pour trouver une place d'apprentissage. Dans le passé les élèves qui ne trouvaient pas de patron de stage, ne pouvaient s'inscrire dans un lycée et ne figuraient pas non plus parmi les décrocheurs.

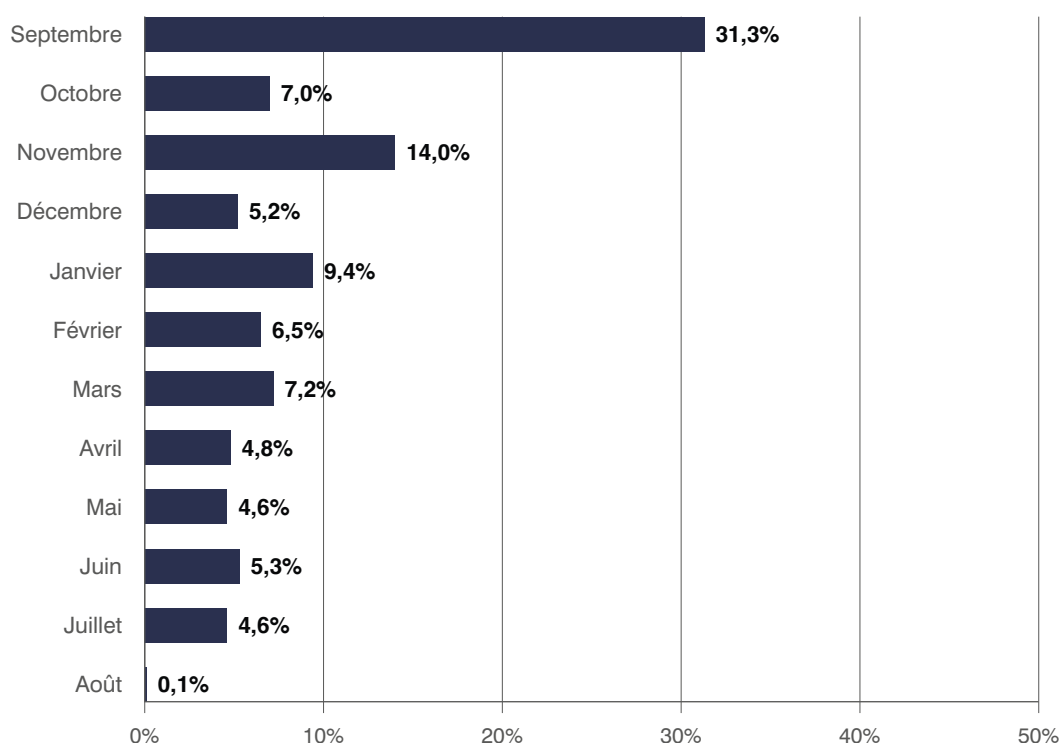
Le manque de motivation ou d'intérêt pour l'école ou l'apprentissage (155 élèves), les problèmes de santé (104 élèves) et l'échec scolaire (98 élèves) restent des facteurs importants, mettant en évidence l'importance des difficultés personnelles dans le processus de décrochage.

Répartition des décrochages sur l'année scolaire

L'analyse du moment des décrochages peut apporter des informations supplémentaires.

Taux de décrocheurs par mois (2023/2024)

Figure 17



L'analyse du taux de décrocheurs par mois montre qu'environ un tiers des élèves quittent le système scolaire en septembre et on constate un taux élevé au cours du mois de novembre.

⁸ Une explication possible de cette forte augmentation réside dans le fait que, l'année dernière, de nombreuses réponses avaient été regroupées sous la catégorie « autre », y compris probablement certaines mentionnant l'absence de patron d'apprentissage. Cette année, cette catégorie a été davantage précisée, permettant une meilleure répartition des réponses.

Les données révèlent que les décrochages de septembre concernent majoritairement des élèves de la 9^e année d'études, qui doivent changer de lycée. C'est en septembre que les lycées désinscrivent les élèves ne reprenant pas les études au début d'année scolaire.

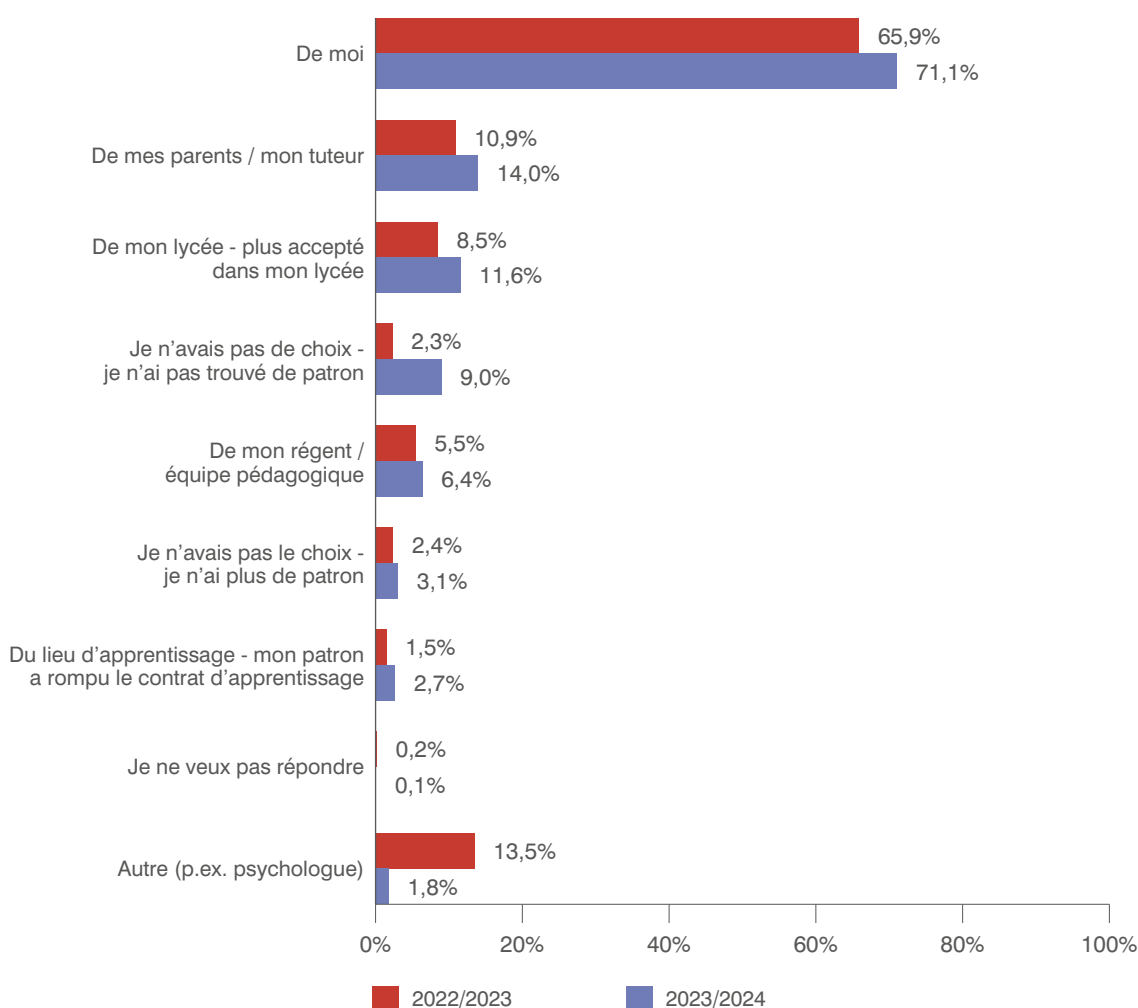
Plus de la moitié des décrocheurs du mois de novembre étaient inscrits en 10^e année. Ceci s'explique principalement par le fait que ces élèves n'ont pas réussi à trouver un patron de stage à la date-limite du 15 novembre et coïncide avec les déclarations des jeunes sur le motif de leur décision.

3.2. Initiative de départ

En 2023/2024, des informations sur l'initiative du départ sont disponibles pour 1 237 élèves.

Initiative de départ

Figure 18



La majorité des élèves concernés ont décroché de leur propre initiative (880 élèves), confirmant une tendance déjà observée les années précédentes où le décrochage scolaire résulte souvent d'une décision volontaire.

Dans 173 cas, le départ a été initié par les parents ou tuteurs légaux. Par ailleurs, 143 élèves ont quitté le système scolaire après avoir été refusé par leur lycée.

L'absence d'un patron d'apprentissage demeure un facteur significatif du décrochage. 111 élèves déclarent ne pas avoir trouvé de patron d'apprentissage, 38 élèves affirment avoir perdu leur patron en cours de de formation et 34 élèves ont abandonné leur formation suite à une rupture de contrat par leur employeur.

D'autres décisions émanent directement du régent ou de l'équipe pédagogique des établissements.

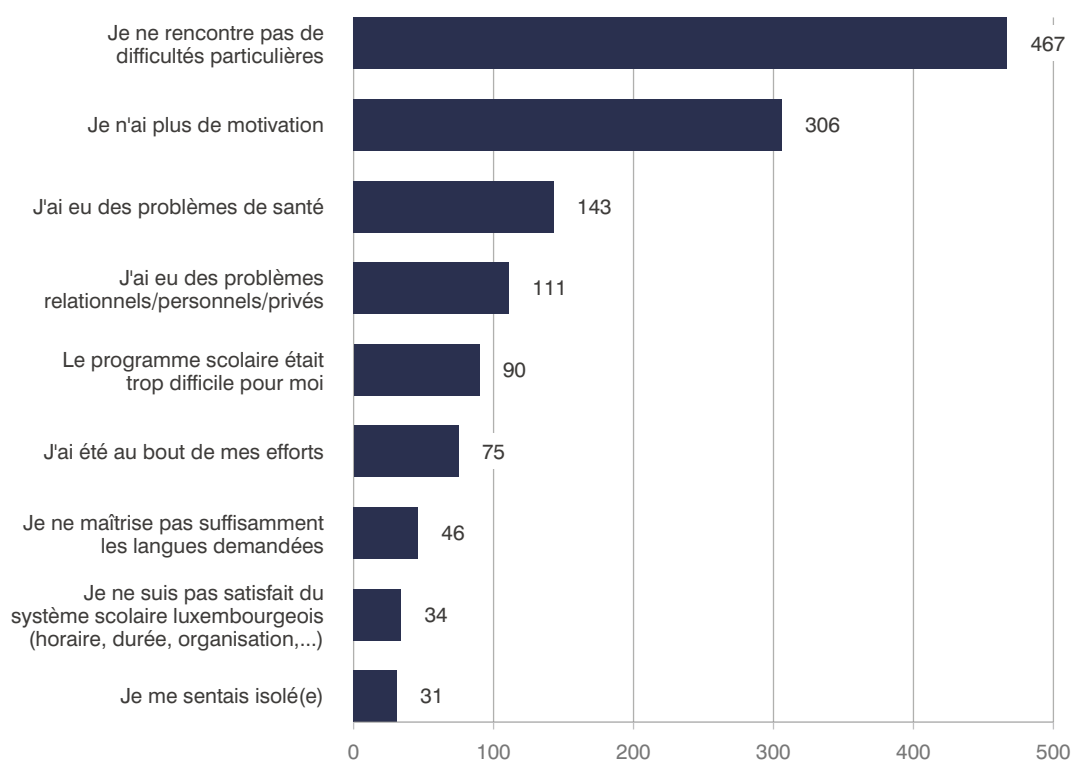
Les données montrent que, bien que la majorité des départs soient volontaires, un nombre important d'élèves n'est plus accepté dans leur établissement ou quitte l'école en raison d'un facteur externe, tel que la perte de leur patron d'apprentissage ou une décision prise par leurs parents ou l'établissement scolaire).

3.3. Difficultés rencontrées

En 2023/2024, la majorité des élèves ayant abandonné l'école (467) déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés particulières. Cela peut indiquer que, pour de nombreux décrocheurs, il s'agit avant tout d'une réorientation dans leur parcours scolaire ou projet de vie. Les élèves ont pu indiquer plusieurs difficultés rencontrées.

Difficultés rencontrées (2023/2024)

Figure 19

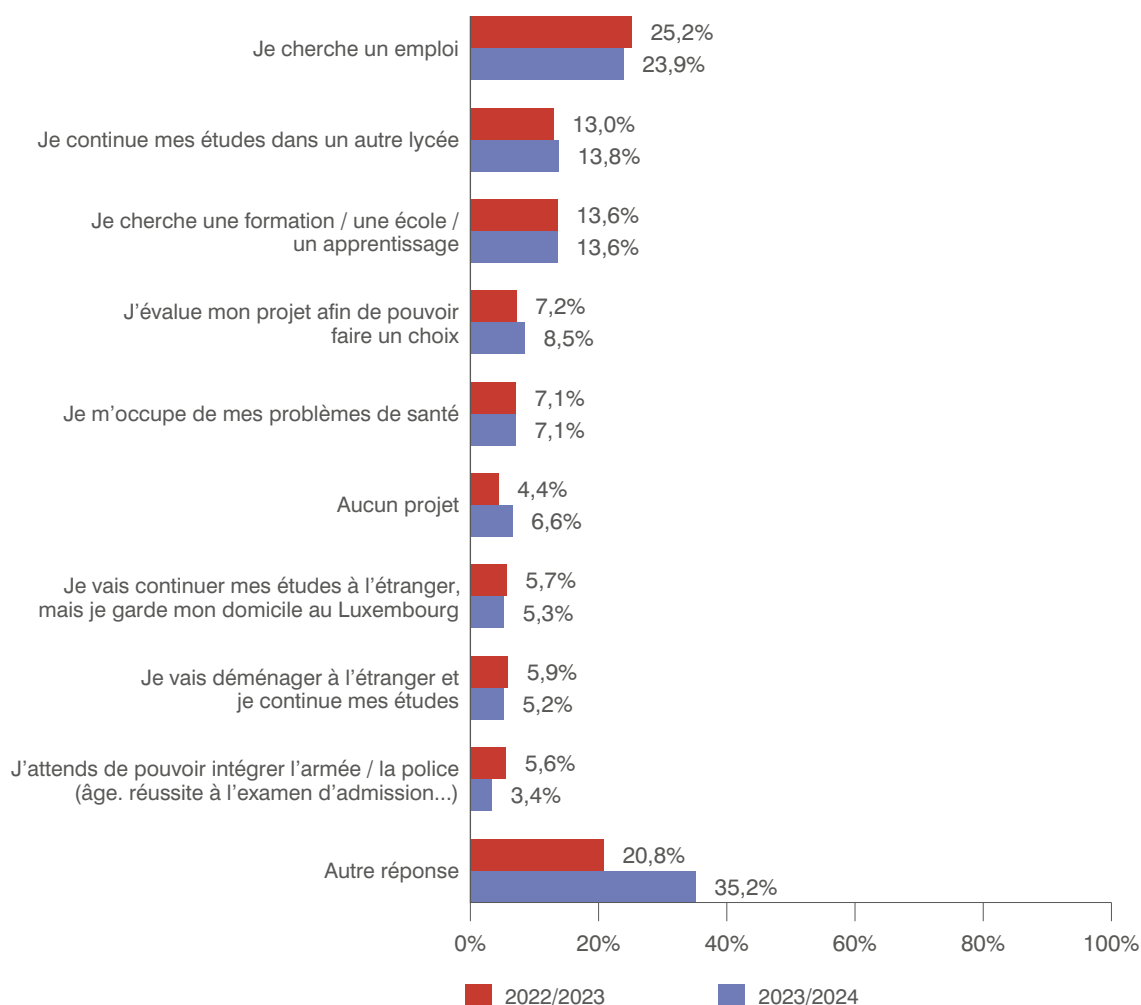


Parmi ceux ayant signalé des obstacles, les principales difficultés évoquées sont le manque de motivation (306), les problèmes de santé (143), les difficultés relationnelles ou personnelles (111), ainsi que la complexité du programme scolaire (90) et le sentiment d'avoir atteint leur limites (75).

3.4. Projet d'avenir

Projet d'avenir

Figure 20



En 2023/2024, une majorité des jeunes ayant quitté le système scolaire luxembourgeois ont déclaré être à la recherche d'un emploi (300 élèves) ou d'une formation, d'une école ou d'un apprentissage (171 élèves). Ces tendances sont comparables à celles observées lors des années précédentes.

Un nombre significatif d'élèves (173) ont choisi de poursuivre leurs études dans un autre lycée, tandis que 106 d'entre eux étaient en phase d'évaluation de leur projet avant de prendre une décision définitive. D'autres décrocheurs ont mentionné des raisons spécifiques expliquant leur situation actuelle, comme la nécessité de gérer des problèmes de santé (89 élèves) ou l'absence de projet défini (83 élèves).

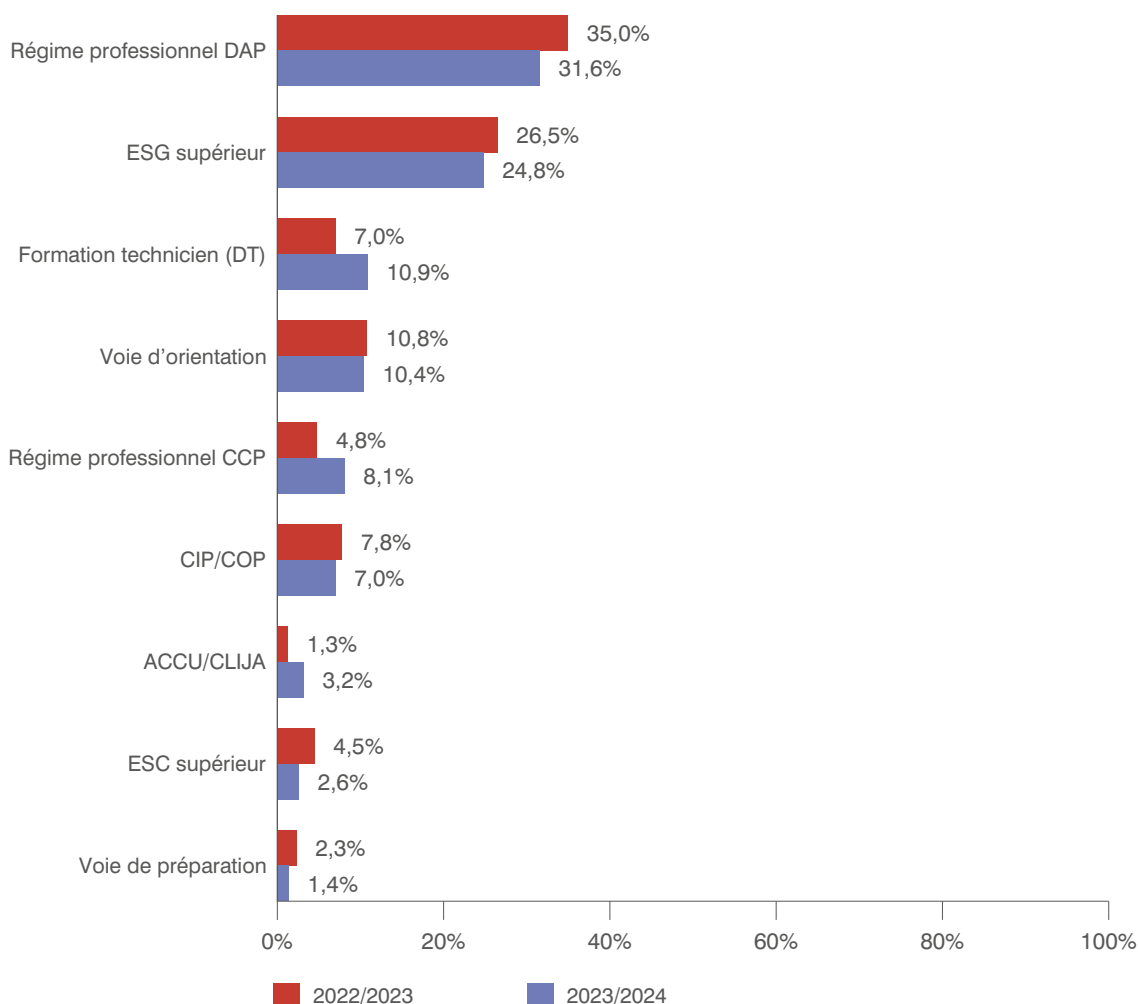
Les réponses regroupées sous la catégorie «Autre réponse» comprennent des situations diverses, notamment des engagements dans un service volontaire ou d'autres parcours non directement mentionnés dans les choix prédéfinis. L'objectif d'un prochain rapport est de pouvoir classer plus précisément les réponses de cette catégorie.

3.5. Réinscription

Une partie des décrocheurs se réinscrit l'année scolaire suivante. La figure 21 illustre la répartition des élèves réinscrits selon leur ordre d'enseignement précédent leur décrochage survenu en 2023/2024.

Provenance des élèves réinscrits par ordre d'enseignement

Figure 21



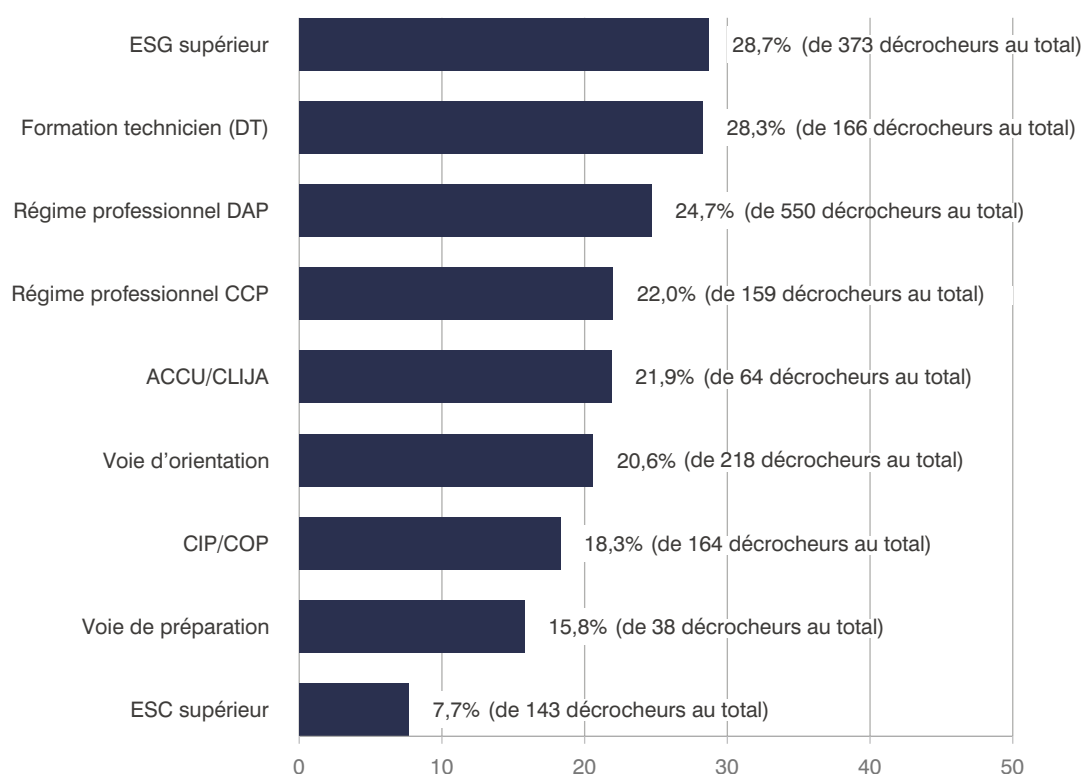
Sur les 431 élèves ayant repris leur scolarité en 2024/2025, une part importante provenait du régime professionnel DAP (31,6%) et de l'ESG supérieur (24,8%), ces deux catégories représentant ensemble plus de la moitié des réinscriptions.

La forte proportion d'élèves réinscrits provenant du régime professionnel DAP et l'ESG supérieur suggère que, bien que ces filières soient les plus concernées par des interruptions de parcours (voir section 2.3.1.), ces élèves sont tout aussi motivés à reprendre l'école. Étant donné que ces classes exposent les élèves pour la première fois à la réalité du métier, les taux élevés de décrochage et de réinscription pourraient traduire une tendance plus marquée chez eux à changer d'orientation.

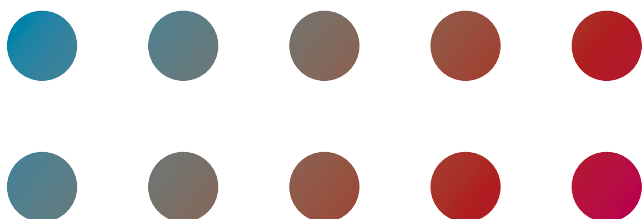
Cette hypothèse est appuyée par l'analyse du tableau 22, qui révèle que les ordres d'enseignement incluant ces classes figurent parmi ceux affichant les taux de réinscription les plus élevés.

Nombre d'élèves réinscrits par rapport au nombre total de décrocheurs de l'ordre d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 22



Il est également important de souligner que le taux de réinscription des élèves provenant du régime professionnel CCP est passé de 4,8% à 8,1% en un an. Cette progression pourrait s'expliquer par les efforts de reconnexion ciblés spécifiquement vers ces classes.



IV.

LA PRÉVENTION

DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE



La lutte contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes constitue une grande priorité pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Outre les mesures mises en place dans le système de l'Éducation nationale, tenant compte de la diversité de la population scolaire et s'adressant à tous les élèves, la prévention du décrochage comprend notamment une orientation renforcée, des actions de prévention dans les classes à risque, une prolongation de l'obligation scolaire et la mise en place d'offres d'accompagnement individualisées.

Cette stratégie repose sur l'analyse du monitoring du décrochage scolaire, issue entre autres du présent rapport.

Une orientation scolaire adaptée

Un mauvais choix d'orientation est souvent à l'origine du décrochage (voir aussi chapitre 3 – les motifs du décrochage). Afin de guider les élèves au mieux dans le choix de leur parcours scolaire et professionnel, les partenaires scolaires travaillent de concert à l'amélioration de l'information sur les choix possibles des élèves.

Est envisagée également une réforme du système actuel de stage, rendant notamment accessible des stages en entreprise également aux élèves de l'enseignement secondaire classique.

À terme, chaque élève devra pouvoir bénéficier d'une procédure d'orientation à l'issue de laquelle un projet de formation ou d'emploi sera établi selon l'objectif «Kein Abschluss ohne Anschluss» (pas de diplôme sans débouché).

La formation professionnelle offre de réelles opportunités d'embauche aux jeunes diplômés. Afin d'informer davantage les élèves sur les métiers et débouchés possibles, le Ministère, en coopération avec les chambres professionnelles, a lancé la campagne «Shape your future» en avril 2025.

Cellules d'orientation et Maison de l'orientation

Les cellules d'orientation, mises en place dans les lycées, ont pour mission d'orienter et de conseiller les élèves en matière d'orientation scolaire ou professionnelle en adéquation avec les résultats scolaires obtenus et leurs souhaits personnels.

La Maison de l'orientation (MO) assure une coordination avec les cellules d'orientation dans les lycées, en organisant des réunions régulières, des formations, des séances de réflexion et un accompagnement individualisé pour harmoniser les démarches d'orientation sur le terrain.

En parallèle, la Maison de l'orientation intervient directement auprès des élèves en leur proposant des services via ses guichets, par téléphone ou en ligne. La MO complète cette action par des outils numériques accessibles, une présence active sur les réseaux sociaux, ainsi que des ateliers, stages et projets de mentorat permettant aux élèves d'explorer concrètement les métiers et de construire leur projet d'avenir.

Activités de prévention

Le Service national de la jeunesse (SNJ) met en œuvre des actions de prévention en milieu scolaire à destination des élèves identifiés comme étant à risque de décrochage.

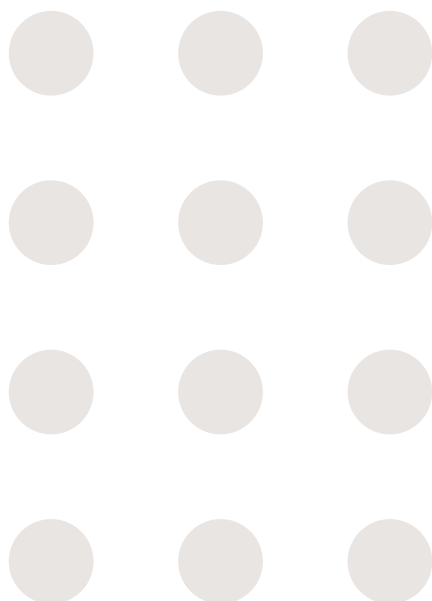
Deux types d'interventions sont proposées : d'une part, des *workshops* visant à sensibiliser les jeunes et à renforcer leur engagement scolaire ; d'autre part, des actions de prise de contact permettant d'établir un lien préventif avec les élèves concernés. Par ailleurs, le SNJ établit un contact individuel avec les élèves signalés comme étant à risque par les lycées. Ces interventions sont actuellement déployées de manière systématique auprès des classes de 5P, 5AD, CIP et COP, identifiées comme étant particulièrement exposées au décrochage.

Le détail de ces différentes modalités d'intervention est présenté dans la partie 5.1 du présent rapport.

Prolongation de l'obligation scolaire de 16 à 18 ans

La loi du 20 juillet 2023 prolongeant l'obligation scolaire de 16 à 18 ans constitue un autre volet important dans la prévention du décrochage scolaire. Les dispositions concernant l'obligation scolaire entreront en vigueur à la rentrée 2026/2027.

Ce délai permet aux acteurs de l'éducation d'étendre les offres supplémentaires et alternatives répondant aux besoins individuels des jeunes en situation de décrochage scolaire, par exemple à l'image des Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP).



Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)

Les CISP visent la réconciliation du jeune avec le système scolaire en fonction de son âge et de sa situation. Ils favorisent la poursuite de son parcours scolaire ou de formation professionnelle, l'encouragent à envisager une réorientation scolaire ou lui permettent d'exercer une activité professionnelle en tant que travailleur non qualifié en lui certifiant certaines compétences.

L'offre des CISP s'adresse à des jeunes de deux tranches d'âge : des élèves de 12 à 16 ans, inscrits dans des classes spécialisées nommées Classes RELANCE, et des élèves ou jeunes décrocheurs de 16 à 24 ans accomplis, inscrits dans des classes à objectifs spéciaux nommées Classes RECONNECT.

L'apprentissage de l'autonomie, la stabilisation socio-émotionnelle et l'acquisition de compétences de base, scolaires et professionnelles devraient aider les mineurs et les jeunes adultes à devenir acteurs de leur propre projet scolaire et professionnel. Le parcours au CISP a un caractère volontaire.

Actuellement, le Luxembourg compte quatre CISP : le « Centre Jongenheem » à Bertrange, le « Centre Formida » à Esch-sur-Alzette, le « Liewenshaff » à Merscheid et le « Centre Movida » à Fohren. Les CISP existent depuis plus de 25 ans. Le « Liewenshaff » à Merscheid et la classe Hiehl au « Centre Formida » à Esch sur Alzette étaient les précurseurs.

Ces centres collaborent avec 11 lycées partenaires. Il est prévu d'ouvrir un CISP supplémentaire par an.

Le ministère envisage de consolider les pratiques éprouvées dans les CISP existants dans un seul concept national applicable à tous les centres d'insertion socio-professionnelle et d'en renforcer l'accompagnement scientifique.

Centres sociothérapeutiques

Le Luxembourg compte actuellement neuf centres sociothérapeutiques (CST). Les CST sociothérapeutiques assurent un accompagnement individualisé temporaire des élèves dans l'enseignement fondamental en souffrance socio-émotionnelle en vue de leur permettre de poursuivre leur parcours scolaire dans leur classe d'origine. Sur base des expériences dans les CST pour élèves du fondamental, la création de CST pour élèves de l'enseignement secondaire est envisagée.



2^e partie | Le suivi des jeunes inactifs



MISSIONS ET ENGAGEMENTS

DU SERVICE NATIONAL

DE LA JEUNESSE

Le Service national de la jeunesse (SNJ) a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active. Les mesures mises en place par le SNJ s'adressent à un public varié :

- élèves en risque de décrochage ;
- jeunes décrocheurs ;
- jeunes inactifs depuis une période prolongée ;
- jeunes souhaitant interrompre leur formation ou leurs études afin de se réorienter ;
- jeunes désireux de s'engager dans un projet d'intérêt général.

Prise de contact avec le public cible

Le SNJ propose différents workshops destinés aux élèves en risque de décrochage scolaire. Organisés en partenariat avec les établissements scolaires, ces workshops ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'importance de construire un projet de vie et de leur faire connaître les services du SNJ, afin qu'ils puissent y recourir en cas de besoin.

Les agents du SNJ prennent **contact**, en fin d'année scolaire, avec les élèves sortants identifiés par les lycées pour les inviter à un entretien personnalisé, afin de les accompagner dans leurs démarches de réinscription scolaire ou d'accès à l'apprentissage, dans le but de prévenir le décrochage scolaire.

Le SNJ contacte systématiquement les décrocheurs sur la base de listes transmises par le ministère. Il collabore également avec d'autres services, tels que les services sociaux ou les maisons de jeunes, et participe à des événements publics afin d'entrer en contact avec des jeunes inactifs, en particulier ceux qui ne sont plus inscrits dans le système scolaire.

Accompagnement du projet de vie

Les jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'inactivité prolongée peuvent bénéficier d'un **accompagnement individualisé** proposé par le SNJ, visant à favoriser leur réintégration dans un parcours scolaire, l'accès à une formation, l'insertion professionnelle ou l'accès à une alternative concrète et temporaire à l'inactivité. Une composante essentielle de cet accompagnement consiste à soutenir le jeune à développer un projet de vie adapté à ses besoins et à ses capacités. Les agents éducatifs du SNJ travaillent en étroite collaboration avec les lycées et les services de l'emploi. Lorsque cela s'avère nécessaire, les jeunes sont orientés vers des structures spécialisées relevant d'autres domaines, tels que le secteur social ou la santé.

Le SNJ propose également des formations permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine en lien avec leur projet de vie ou leur situation actuelle. Ces formations couvrent quatre thématiques : projet de vie, pratique professionnelle, compétences de vie (life skills) et développement personnel. Elles visent principalement à renforcer la résilience des jeunes et à les préparer aux prochaines étapes de leur parcours.

Alternatives à l'inactivité

Par ailleurs, le SNJ propose des alternatives **concrètes à l'inactivité**, afin d'aider les jeunes à mieux s'orienter et à élaborer un projet personnel solide. Parmi ces alternatives figurent notamment les ateliers pratiques et le service volontaire.

Les ateliers pratiques, conçus comme une offre de bas seuil, s'adressent aux jeunes souhaitant sortir de l'inactivité sans savoir encore quelles démarches entreprendre. Ils permettent au SNJ d'établir un premier contact avec ces jeunes souvent confrontés à des difficultés multiples, dans le but de les (re) connecter progressivement aux structures sociales, scolaires ou professionnelles. Certains de ces jeunes se trouvent dans des situations nécessitant un accompagnement renforcé.

Le service volontaire offre aux jeunes la possibilité de s'engager dans un projet concret et d'intérêt général. Il constitue une opportunité d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de nouvelles perspectives, favorisant ainsi l'orientation et la prise d'initiative. Il agit comme un tremplin structurant vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Finalement, des stages de découverte en entreprise viennent enrichir les dispositifs du SNJ en proposant une mise en situation réelle qui soutient le processus d'orientation par la pratique.

Offres ancrées dans l'éducation non formelle

Ancrées dans l'éducation non formelle, ces offres s'adressent à des jeunes ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire et reposent sur une participation volontaire. Elles visent à offrir un nouveau départ en permettant aux jeunes de reprendre confiance, de retrouver une place active dans la société et de construire un avenir choisi, dans un cadre bienveillant et structurant.

Pour mener à bien ses missions, le SNJ s'appuie sur un réseau d'antennes locales et d'ateliers pratiques répartis sur l'ensemble du territoire.



**OFFRES DU
SERVICE NATIONAL
DE LA JEUNESSE**

Le Service national de la jeunesse déploie ses actions selon une approche « avant – pendant – après », visant à intervenir à chaque étape du processus de décrochage. L'objectif est d'établir un contact précoce avec les élèves à risque, de les accompagner durant une éventuelle période d'inactivité et de les soutenir jusqu'à leur réintégration scolaire ou leur insertion dans un dispositif adapté.

Les offres du SNJ, accessibles aux élèves à risque et aux jeunes inactifs, se répartissent en trois catégories :

- prévention avant le décrochage : ces activités s'adressent aux jeunes nécessitant un accompagnement et des conseils lors de leur transition scolaire. Elles ciblent principalement les élèves à risque et facilitent le contact avec les jeunes susceptibles de décrocher (voir section 5.1) ;
- soutien pendant le décrochage : ce dispositif assure un suivi des décrocheurs scolaires afin de les accompagner pendant cette période difficile et de les orienter vers des solutions adaptées (voir section 5.2) ;
- accompagnement après le décrochage : ces initiatives servent de tremplin vers la réinsertion scolaire ou l'entrée dans la vie active pour les jeunes ayant quitté l'école (voir section 5.3).

5.1. Activités de prévention – avant le décrochage

Le SNJ met en place deux types d'actions de prévention en milieu scolaire pour les élèves identifiés comme à risque de décrochage :

- les « workshops », visant à sensibiliser et renforcer l'engagement des élèves ;
- les « actions de prise de contact », permettant d'établir un lien préventif avec les jeunes concernés.

De plus, le SNJ établit un contact individuel avec les élèves signalés comme étant à risque par les lycées.

Ces activités sont actuellement déployées de manière systématique auprès des classes de 5P, 5AD, CIP et COP, considérées comme les plus exposées au décrochage. Par ailleurs, les lycées peuvent solliciter des interventions « sur mesure », adaptées aux besoins spécifiques de certaines classes ou groupes d'élèves.

Lors de ces interventions, les agents du SNJ interviennent en tant qu'experts externes, apportant un soutien complémentaire aux efforts des établissements scolaires dans la lutte contre le décrochage.

5.1.1. Les workshops

Le SNJ propose aux lycées des workshops, organisés en classe ou en dehors de l'établissement (par exemple, dans l'un des centres du SNJ). Ces workshops visent à sensibiliser les élèves à la planification de leur projet d'avenir, à les responsabiliser dans leurs choix et à renforcer les actions entreprises par les lycées. Ils sont destinés à des classes entières ou à des groupes d'élèves constitués par les établissements scolaires.

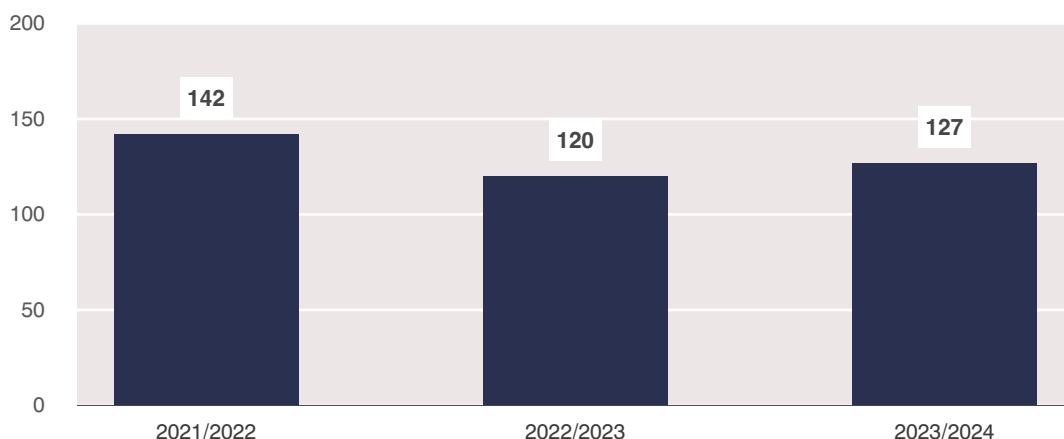
Trois types de workshops ciblés sont proposés, chacun abordant des phases de transition ou des décisions spécifiques :

- **OSNA (« Op der Sich no enger Ausbildungsplaz »)** : ces workshops sont proposés systématiquement, en particulier aux classes de 5^e, à la demande des lycées offrant une formation professionnelle. Ils sont organisés dans toutes les classes où le lycée propose une voie de préparation, respectivement dans les établissements qui disposent d'un coordinateur des activités de transition vers la formation professionnelle ;

- **«Op der Sich no»** : destiné aux élèves des classes supérieures, ce workshop les accompagne dans leur choix d'orientation, les aidant à décider s'ils souhaitent poursuivre leurs études ou entrer dans la vie active ;
- **«Flemm mat der Schoul – wat elo ?»** : conçu pour les élèves des classes de 5^e à 2^e, quelle que soit leur section ou leur niveau scolaire, ce programme cible les jeunes présentant un absentéisme important, un manque de motivation et un risque élevé de décrochage.

Nombre de workshops

Figure 23



■ Au cours de l'année scolaire 2023/2024, 127 workshops ont été proposés aux élèves d'une vingtaine de lycées.

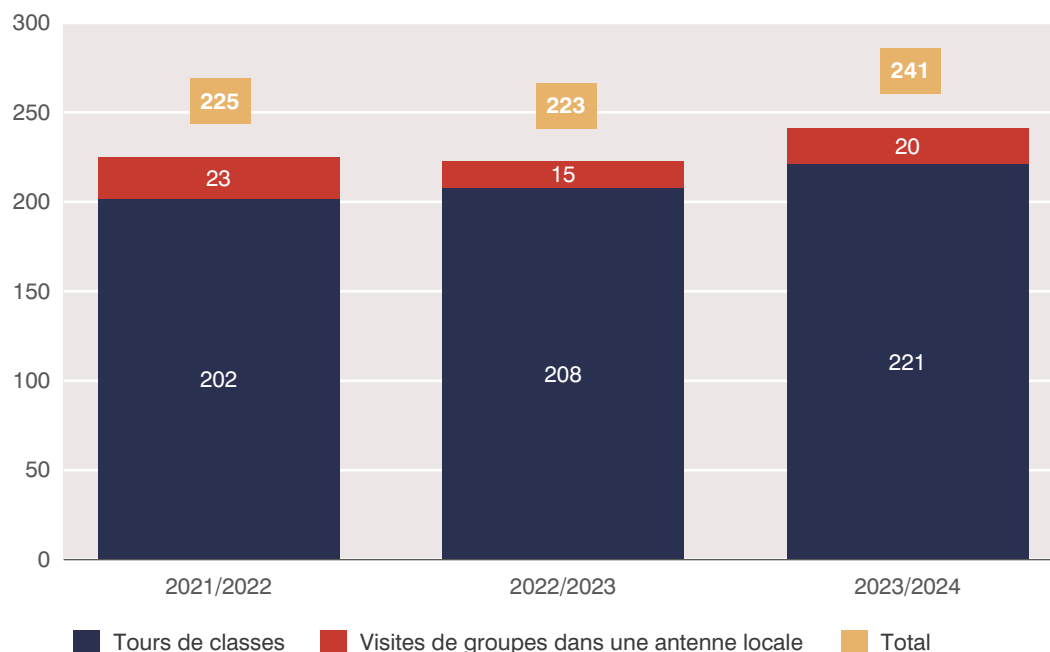
5.1.2. Les actions de prise de contact avec les classes

Afin d'établir une relation de confiance avec les élèves à risque de décrochage et de faciliter leur prise de contact en cas de rupture scolaire, les agents du SNJ proposent trois types d'actions en milieu scolaire :

- **tours de classes** : réalisés systématiquement au 1^{er} et au 3^e trimestre dans les classes 5P, 5AD, CIP et COP, en collaboration avec le coordinateur des activités de transition vers la formation professionnelle. Les agents du SNJ se présentent aux élèves pour expliquer leur rôle et leur offrir un soutien adapté ;
- **visites de groupes d'élèves dans une antenne locale du SNJ** : ces visites permettent aux jeunes de mieux connaître et d'accéder plus facilement aux dispositifs d'accompagnement proposés par le SNJ ;
- **collaboration avec l'École nationale pour adultes (ENAD)** : depuis 4 ans, une coopération renforcée est mise en place avec l'ENAD. Dans ce cadre, des interventions spécifiques sont organisées auprès des élèves des classes DAP et CLIJA (18 +) pour leur offrir un accompagnement adapté à leur parcours.

Nombre d'actions de prise de contact auprès de groupes d'élèves à risque

Figure 24



Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les agents du SNJ ont intensifié leurs actions de prévention auprès des élèves à risque de décrochage.

- 221 tours de classes ont été effectués dans les établissements scolaires, marquant une nette augmentation par rapport à 2022/2023 et confirmant la volonté des lycées de renforcer les actions de prévention du décrochage ;
- 20 groupes d'élèves ont été accueillis dans les antennes locales du SNJ, soit une légère progression par rapport à l'année précédente.

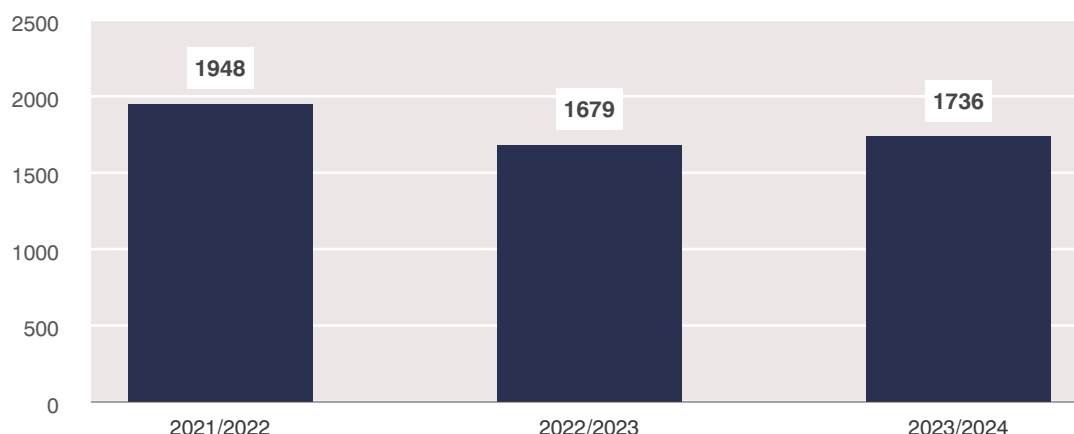
Au total, 241 actions de prise de contact ont été réalisées, représentant le chiffre le plus élevé des dernières années.

5.1.3. Les prises de contact individuelles

Les agents du SNJ établissent un contact avec les élèves dits « sortants »⁹, en s'appuyant sur les listes transmises par les lycées en fin d'année scolaire. L'objectif principal est de s'assurer que chaque jeune a entrepris les démarches nécessaires pour une réinscription à la rentrée suivante (trouver un patron de stage et un lycée). Dans ce cadre, le jeune est invité à un entretien au cours duquel un accompagnement individualisé lui est proposé dans toutes les étapes nécessaires pour s'inscrire au lycée ou conclure un contrat d'apprentissage.

Grâce à cette approche proactive, le SNJ vise à réduire le risque d'abandon scolaire et à favoriser une transition fluide vers une reprise de formation ou une intégration professionnelle.

⁹ Élève sortant : élèves de 5^e quittant l'enseignement secondaire pour s'orienter vers la formation professionnelle.



Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les agents du SNJ ont contacté individuellement 1 736 élèves à risque¹⁰ pour des entretiens individuels, soit une hausse par rapport à 2022/2023. Ces entretiens offrent aux jeunes de :

- discuter leur situation et leurs perspectives ;
- découvrir les dispositifs et offres d'accompagnement disponibles ;
- commencer à structurer leur projet professionnel ou scolaire.

La baisse des prises de contact en 2022/2023 était en partie liée à la diminution du nombre d'élèves signalés par les lycées notamment dans les classes de 5G (170 signalements en 2022/2023 contre 422 en 2021/2022). L'augmentation observée en 2023/2024 suggère un renforcement des efforts de suivi et une meilleure identification des élèves à risque.

Afin de mesurer les effets de cet accompagnement individualisé des élèves en risque de décrochage, le paragraphe suivant va analyser en détail le parcours des jeunes pris en charge par les agents du SNJ.

Regard sur les sortants 2023/2024

Les élèves issus des classes de 5^e et s'orientant vers la formation professionnelle, doivent souvent quitter leur lycée d'origine et s'inscrire dans un autre lycée. D'où le nom «élève sortant». Ces élèves doivent chercher en parallèle un poste d'apprentissage.

Pour les élèves des classes 5P, 5AD, CIP et COP la transition vers un apprentissage professionnel se prépare dès le début de l'année scolaire. Vu qu'il s'agit d'un groupe vulnérable, un soutien des enseignants concernés dans la préparation des élèves à cette étape clé de leur parcours scolaire est prévu.

Ainsi, à la fin de l'année scolaire, les lycées qui collaborent avec le SNJ, dressent un bilan des projets d'orientation de ces élèves pour l'année suivante : Qui est déjà inscrit dans une classe ? Qui recherche encore un poste d'apprentissage ? Qui n'a pas encore de projet concret ?

Sur la base de cet état des lieux, appelé «liste sortants», l'équipe *Conseil et Accompagnement* du SNJ assure un suivi personnalisé des élèves durant l'été. L'objectif de cet accompagnement est de s'assurer que chaque jeune ait entrepris les démarches nécessaires pour s'inscrire à la rentrée suivante. Les élèves sont invités à un entretien individuel, au cours duquel un accompagnement ciblé

¹⁰ Par «élèves à risque», on entend les «élèves sortants» sur base des listes fournies par les lycées.

leur est proposé pour faciliter leur inscription au lycée ou la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Ces entretiens permettant également aux jeunes d'échanger avec les agents du SNJ, de découvrir les différentes offres d'accompagnement et de structurer leur projet professionnel.

Entre juillet et octobre 2024, 18 agents éducatifs (éducateurs gradués et bacheliers en sciences éducatives et sociales) ont assuré le suivi de 1736 jeunes en transition vers un apprentissage ou une réinsertion scolaire.

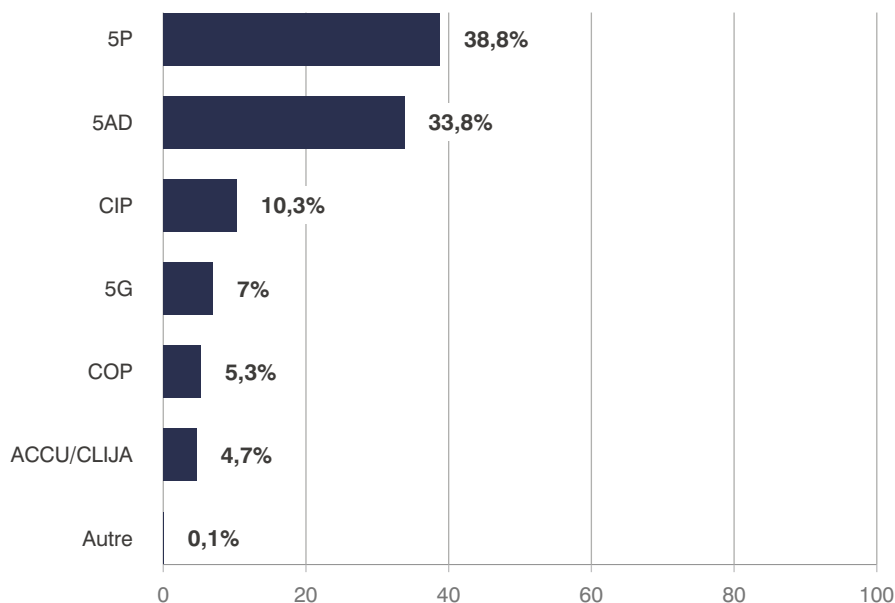
Les statistiques présentées ci-après offrent une analyse des résultats de ces suivi. Il est important de noter les précisions suivantes :

- ces données sont issues du suivi des élèves inscrits sur la liste des sortants et ne couvrent donc pas l'ensemble des élèves des classes 5P, 5AD, CIP et COP à l'échelle nationale. Certaines écoles privées, par exemple, ne collaborent pas systématiquement avec le SNJ et ne transmettent pas de «listes sortants» ;
- les statistiques intègrent également certains élèves des classes 5G et CLIJA, à la demande des lycées, lorsqu'un suivi est jugé pertinent. Cela concerne notamment :
 - des élèves de 5G orientés vers un apprentissage (CCP/DAP) ;
 - des élèves sortant du système CLIJA nécessitant un soutien pour intégrer une école ou trouver poste d'apprentissage.

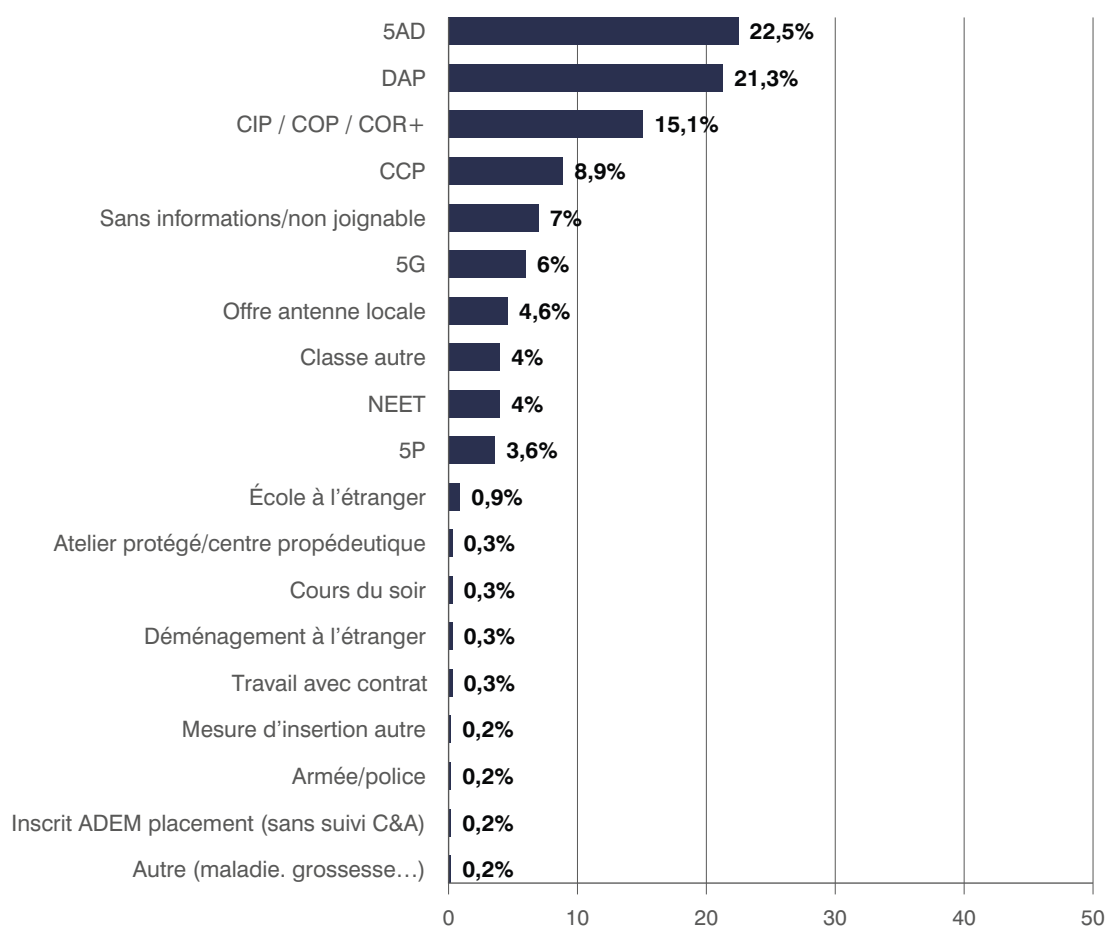
L'interprétation des tableaux suivants doit se faire à la lumière des précisions mentionnées ci-dessus.

De quelles classes proviennent les sortants ?

Figure 26



Parmi les 1 736 sortants suivis, la majorité proviennent d'une 5P (5^e préparatoire), ou d'une 5AD (5^e d'adaptation). 15,6% sont issus d'une classe d'initiation professionnelle (CIP) ou d'une classe d'orientation professionnelle (COP). Les élèves restants proviennent principalement d'une 5^e générale (5G) ou d'une classe d'intégration pour jeunes adultes (CLIJA).



Au 30 novembre 2024, la majorité des 1 736 sortants étaient scolarisés dans l'enseignement public luxembourgeois :

- 559 élèves (32,2%) étaient inscrits en classe de 5^e à plein temps au lycée (63 en 5^e préparatoire, 391 en 5^e d'adaptation et 105 en 5^e générale) ;
- 524 élèves (30,2%) ont intégré une classe d'apprentissage, dont 369 en DAP et 155 en CCP ;
- 263 élèves (15,1%) ont rejoint des classes d'initiation ou d'orientation professionnelle (CIP, COP, COR+).

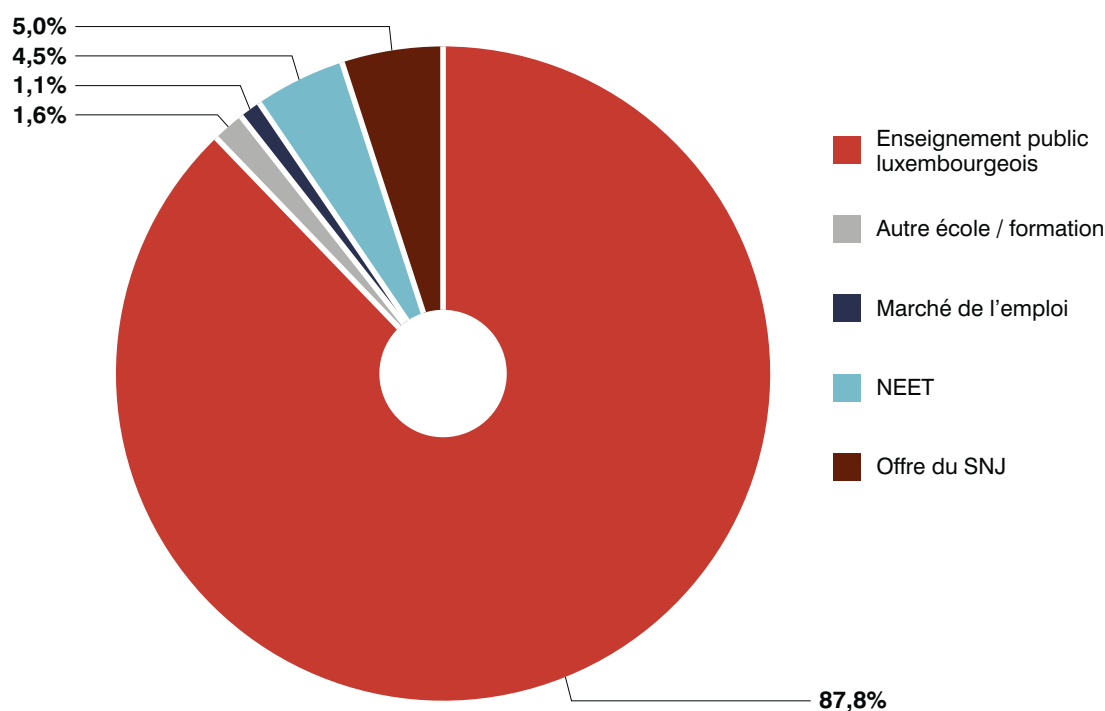
Concernant les 122 élèves sans informations ou non joignables (7%), plusieurs situations sont possibles :

- absence de toute information les concernant ;
- un contact personnel n'a pas pu être établi et les jeunes ne figure plus dans le fichier élève ;
- refus de bénéficier d'un accompagnement ;
- un contact avec le SNJ a pu être établi en été, mais s'est perdu par après.

La figure 28 ne contient que les élèves « sortants » pour lesquels une information est disponible au 30 novembre 2024 (n=1 611).

Situation des élèves sortants au 30 novembre 2024 (après suivi SNJ)

Figure 28



Avec le suivi des élèves sortants pendant la période d'été, le SNJ contribue donc de manière significative au maintien scolaire de ces jeunes et les soutient dans leur transition vers une autre formation, un apprentissage ou la vie active

5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage scolaire

Les agents des antennes du SNJ assurent un suivi actif des décrocheurs scolaires selon la définition adoptée pour le présent rapport. Ce suivi repose sur les données fournies par le MENJE/SCRIPT.

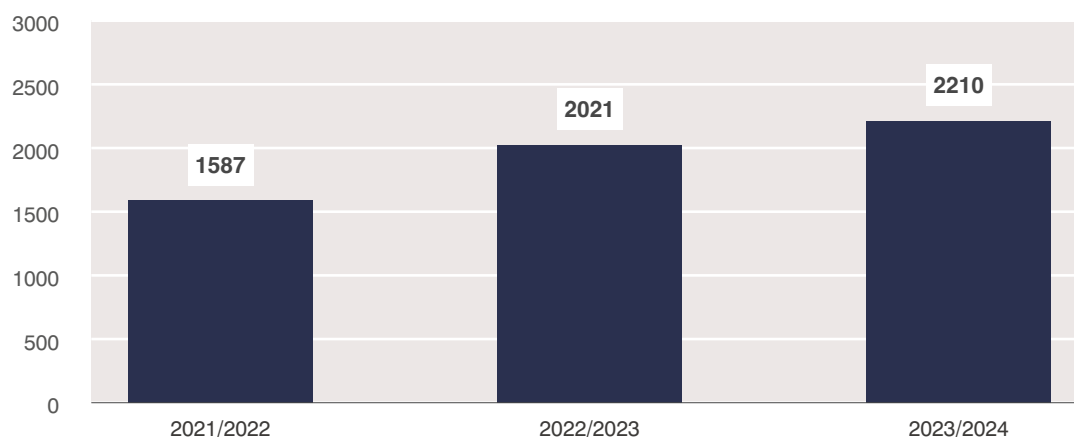
Afin d'établir un premier contact, les jeunes concernés reçoivent une invitation de prendre contact avec un agent du SNJ par courrier. En l'absence de réponse, les agents du SNJ utilisent divers canaux de communication tels que des applications de messagerie et les appels téléphoniques, à différents moments de la journée, pour maximiser les chances d'entrer en contact direct avec le jeune.

Une fois le contact établi, les jeunes en situation de décrochage sont invités à un entretien individuel, au cours duquel un accompagnement personnalisé leur est proposé, incluant :

- une réintégration scolaire ;
- des alternatives à l'inactivité ;
- un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Nombre d'élèves contactés sur base de listes mensuelles fournies par le MENJE/SCRIPT

Figure 29



Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les agents du SNJ ont contacté 2210 jeunes, en se basant sur les listes mensuelles fournies par le MENJE/SCRIPT afin de leur offrir un accompagnement personnalisé. Ce chiffre marque une augmentation par rapport à 2022/2023, ce qui coïncide avec l'augmentation des élèves en général et avec les décrocheurs en particulier.

5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)

Le SNJ propose diverses alternatives à l'inactivité pour les jeunes qui ne peuvent pas immédiatement reprendre une formation ou intégrer le marché du travail. Ces dispositifs leur permettent d'acquérir une expérience pratique, de développer leurs compétences et de préparer leur transition vers la vie active ou une réintégration scolaire. Les approches et méthodes appliquées sont celles de l'éducation non formelle.

Il est important de noter que les jeunes peuvent également bénéficier d'un accompagnement individuel par un agent du SNJ, sans obligation de participation à l'un de ces programmes.

Les principales alternatives proposées incluent :

- les programmes de service volontaire ;
- les ateliers du SNJ ;
- les stages de découverte ;
- les classes d'orientation ;
- les formations.

L'approche du SNJ est flexible et personnalisée, s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque jeune, en fonction de sa situation et de ses objectifs. Ces dispositifs seront détaillés dans les sections suivantes.

5.3.1. Les ateliers du SNJ

Les ateliers du SNJ s'adressent à des jeunes qui sont désorientés et ne savent pas encore comment entreprendre les prochaines étapes. Vu qu'ils doivent faire face à de multiples défis, ils ont besoin d'un accompagnement accru.

Les ateliers offrent aux jeunes la possibilité de participer à des activités pratiques et créatives, telles que le travail du bois, les techniques d'impression, la couture ou encore la cuisine. Ces ateliers visent à mobiliser des jeunes inactifs en les encourageant à exploiter leurs idées et talents dans des activités pratiques. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour construire un projet personnel et professionnel adapté à leur situation.

Il est intéressant de constater que les ateliers ont accueilli un total de 92 participants de plus de 12 nationalités différentes sur les trois sites du SNJ (Colmar-Berg, Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette). Cela témoigne de la diversité et de la facilité d'accès de cette offre. L'âge moyen des participants était de 21,8 ans en 2023/2024, ce qui confirme que les ateliers ciblent une population de jeunes qui sont inactifs depuis un certain temps et qui accèdent difficilement à d'autres mesures proposées. En leur offrant la possibilité de participer aux activités des ateliers, le SNJ contribue à leur permettre de s'engager dans des projets concrets, d'apprendre de nouvelles compétences et de nouer des liens avec d'autres jeunes.

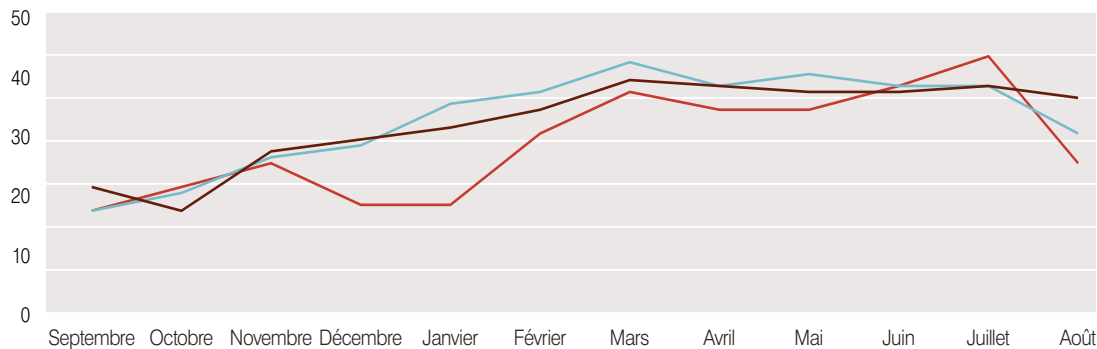
Il est encourageant de constater que sur les 92 participants aux ateliers du SNJ, 76 d'entre eux ont quitté les ateliers pendant l'année scolaire 2023/2024 pour poursuivre d'autres voies. Parmi ces jeunes, il convient de noter que :

- 23 ont renoué avec l'école ou repris une formation qualifiante, ce qui démontre que leur participation aux ateliers a pu les motiver à renouer avec leurs études ou à se former dans un domaine spécifique ;
- 9 jeunes ont choisi de s'engager dans un service volontaire, ce qui témoigne de l'impact positif des ateliers sur leur volonté de s'impliquer davantage dans des activités d'intérêt public et de contribuer à la société ;
- 9 jeunes ont effectué un stage, ce qui indique que leur participation aux ateliers leur a permis d'acquérir des compétences pratiques et d'appliquer leurs connaissances dans un environnement professionnel ;
- 9 jeunes ont conclu un contrat de travail, ce qui souligne l'efficacité des ateliers du SNJ en tant que tremplin vers l'emploi.

Pour 10 jeunes, l'atelier a constitué un espace précieux où ils pouvaient travailler sur eux-mêmes, explorer leurs besoins, et par la suite trouver le soutien nécessaire pour entamer des démarches qui favorisent leur bien-être et leur intégration (consulter un psychologue, faire une thérapie ou faire une demande pour obtenir le statut de salarié handicapé). 3 jeunes étaient demandeurs de protection internationale. Pour 13 jeunes, aucune information n'est disponible. Ainsi, pour environ 80 % des jeunes, la participation à un atelier pratique représente un véritable tremplin, qu'il s'agisse de reprendre le chemin de l'école, d'accéder au marché du travail ou tout simplement prendre son avenir en main.

Participation mensuelle des jeunes aux ateliers

Figure 30



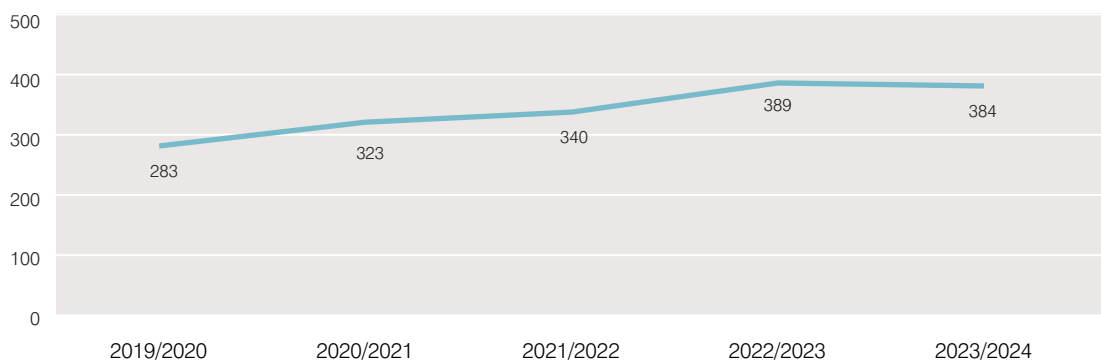
La figure 30 illustre le nombre de jeunes ayant participé aux ateliers du SNJ par mois au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Comme pour les années précédentes, il convient de préciser que ces chiffres ne représentent pas de nouvelles inscriptions mensuelles, mais bien le nombre total de participants pour chaque mois donné. Un même jeune ayant fréquenté un atelier sur plusieurs mois est donc comptabilisé à plusieurs reprises.

En 2023/2024, la fréquentation des ateliers est relativement stable tout au long de l'année, avec une hausse progressive dès janvier. Cette période coïncide avec une phase où de nombreux jeunes décrocheurs recherchent des alternatives à l'école.

Nombre total de «jeunes*mois»

Figure 31



Comparé à 2022/2023, le nombre de participants mensuels demeure similaire ce qui est aussi dû au fait que le nombre de places est limité. La forte demande de la part des jeunes, qui s'adressent souvent spontanément, souligne le rôle de plus en plus important des ateliers du SNJ dans l'approche des jeunes inactifs souhaitant sortir de l'inactivité.

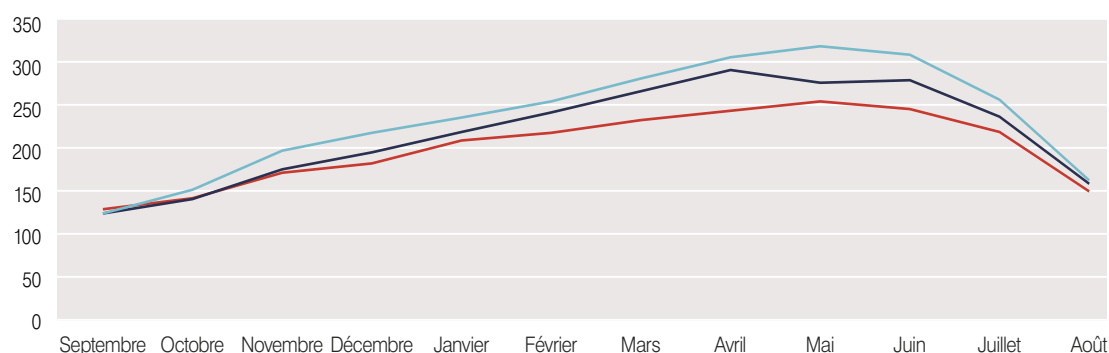
5.3.2. Les programmes de service volontaire

Le SNJ est responsable de la coordination des programmes de service volontaire, conformément à la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes. Dans ce cadre, le SNJ propose aux jeunes âgés entre 16 à 30 ans différentes opportunités de service volontaire, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger. Les participants nécessitant un accompagnement individualisé bénéficient du suivi d'un collaborateur du SNJ.

Les jeunes engagés dans un service volontaire participent à temps plein à une mission d'intérêt public, pour une durée allant de 3 à 12 mois, ou de 2 semaines à 2 mois pour les missions de courte durée.

Les tableaux suivants présentent les données sur le service volontaire national (SVN), impliquant des missions au Luxembourg, et le service volontaire européen (SVE), permettant aux jeunes d'effectuer une mission dans un autre pays.

Nombre mensuel de jeunes inscrits pour un service volontaire Figure 32



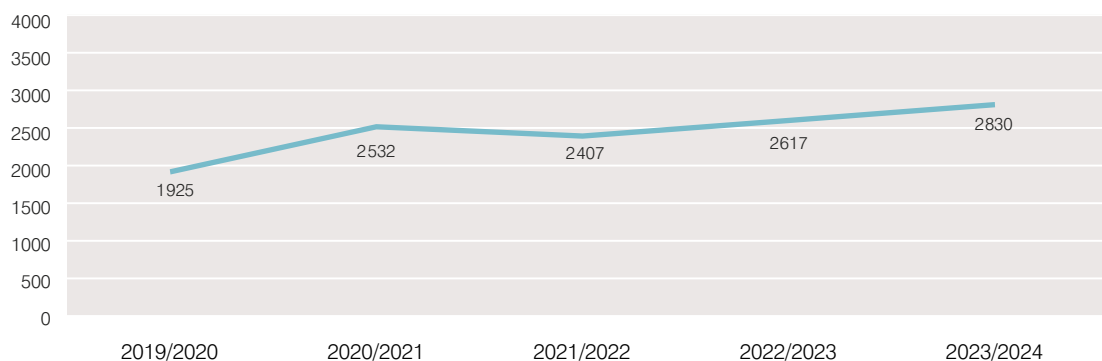
La figure 32 illustre l'évolution mensuelle du nombre total de jeunes engagés dans un programme de service volontaire au cours de l'année scolaire.¹¹

En 2023/2024, le nombre d'inscrits connaît une progression notable par rapport aux années précédentes, atteignant un pic de 321 jeunes en mai. Cette tendance à la hausse pourrait s'expliquer par un intérêt croissant pour les programmes de service volontaire, ainsi que par une promotion renforcée et une meilleure visibilité de ces dispositifs.

¹¹ Il est important de préciser que ces chiffres ne représentent pas le nombre de nouvelles inscriptions mensuelles, mais bien le nombre total de participants actifs chaque mois. Ainsi, un jeune engagé dans un service volontaire de trois mois sera comptabilisé trois fois, une fois par mois de participation.

Nombre total de « volontaires*mois »

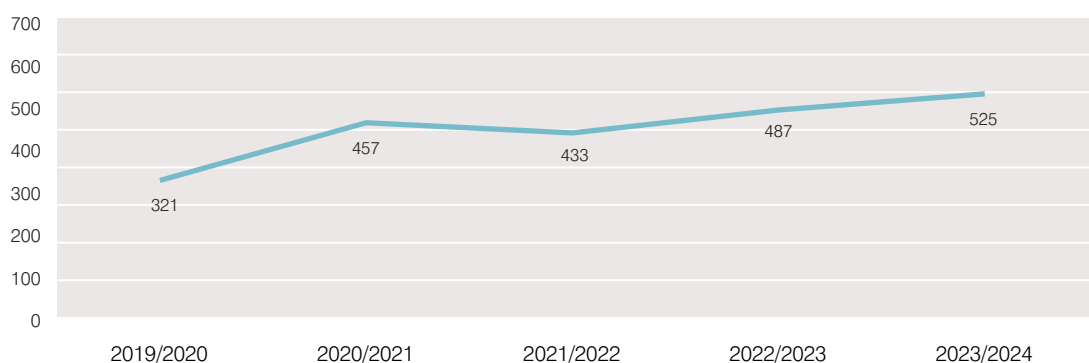
Figure 33



La figure 33 met en évidence une nouvelle augmentation du nombre de jeunes inscrits à un service volontaire par rapport à l'année précédente.

Nouvelles conventions de service volontaire par année scolaire

Figure 34



Au total, 525 jeunes ont signé une nouvelle convention pour un service volontaire en 2023/2024, marquant ainsi le plus haut niveau d'inscriptions de ces dernières années.

L'âge moyen des jeunes qui ont signé une nouvelle convention de service volontaire en 2023/2024 est de 21,7 ans.

Les différents types de service volontaire

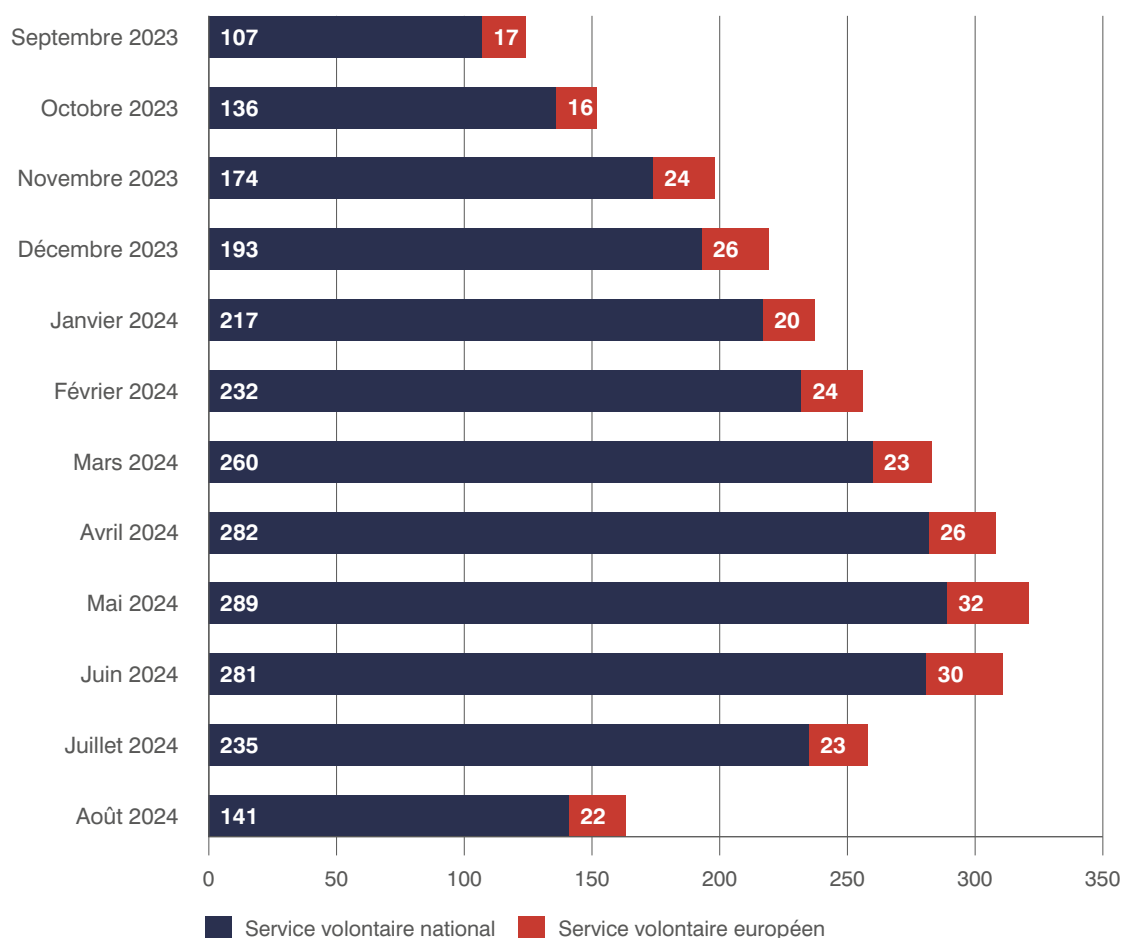
Le **service volontaire national (SVN)** s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans en phase de transition vers la vie active, souhaitant s'engager dans une mission d'utilité publique au Luxembourg pour diverses raisons.

Le **service volontaire européen (SVE)**, cofinancé par le Corps européen de solidarité (CES), offre aux jeunes l'opportunité de participer à des projets de volontariat à travers l'Europe, contribuant ainsi au soutien des communautés et des personnes dans le besoin. Deux formats de mission sont proposés :

- missions de courte durée (2 semaines à 2 mois) : idéales pour découvrir le programme et acquérir une première expérience de volontariat ;
- missions de longue durée (jusqu'à 12 mois) : destinées aux jeunes souhaitant s'engager pleinement dans une expérience à l'étranger.

Nombre de jeunes inscrits pour un service volontaire selon le type de service

Figure 35



Les données 2023/2024 confirment la prépondérance du service volontaire national par rapport au service volontaire européen.¹² En effet, la grande majorité des jeunes engagés dans un service volontaire ont opté pour un SVN, avec un nombre d'inscrits culminant à 289 en mai 2024. Cette préférence pour le service national peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la proximité géographique, qui permet de rester dans un environnement familial ;
- l'accessibilité linguistique, facilitant la communication et l'intégration ;
- l'impact local, les jeunes pouvant directement contribuer à leur communauté.

Cependant, le SVE demeure une option attractive pour les jeunes désireux d'acquérir une expérience internationale. Ce programme permet d'explorer de nouveaux contextes culturels et de développer des compétences interculturelles à travers des projets dans toute l'Europe.

L'évolution des inscriptions sur l'année scolaire montre une augmentation progressive jusqu'au printemps, suivie d'une baisse en été, ce qui reflète un rythme saisonnier stable par rapport aux années précédentes.

¹² Il est important de noter que la figure 35 représente le nombre de jeunes inscrits dans un service volontaire à un mois donné, et non le nombre de jeunes qui ont effectivement commencé leur service volontaire au cours de ce mois.

5.3.3. Les stages de découverte

Les stages de découverte proposés par le SNJ constituent une alternative destinée à accompagner les jeunes inactifs en leur offrant une expérience immersive dans le monde professionnel.

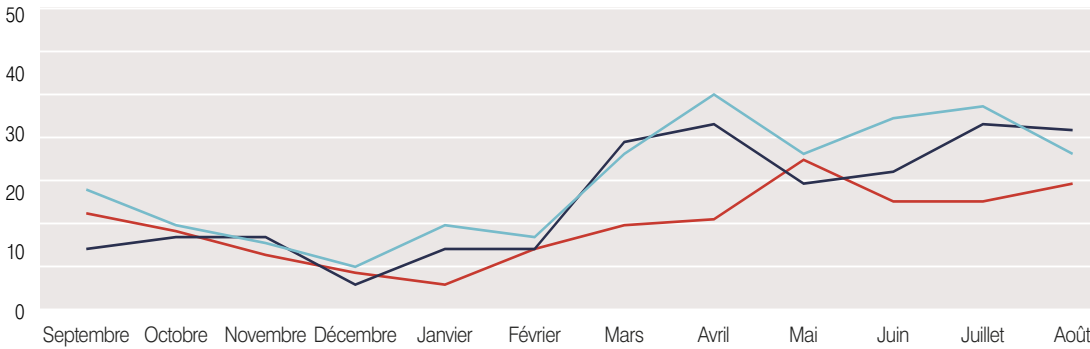
Ces stages permettent aux jeunes d'effectuer des périodes d'observation et d'apprentissage au sein d'entreprises privées, d'associations ou de services publics. D'une durée maximale de quatre semaines par structure d'accueil, ils offrent l'opportunité de :

- se familiariser avec l'environnement professionnel et les attentes du marché du travail ;
- explorer différents secteurs d'activité afin d'affiner leur orientation ;
- confirmer ou ajuster un projet professionnel à travers une immersion concrète.

Grâce à ces stages, les jeunes peuvent observer les tâches et responsabilités associées à un métier, échanger avec des professionnels du secteur et mieux appréhender les exigences et opportunités du domaine visé.

Nombre de nouvelles conventions de stages par mois

Figure 36

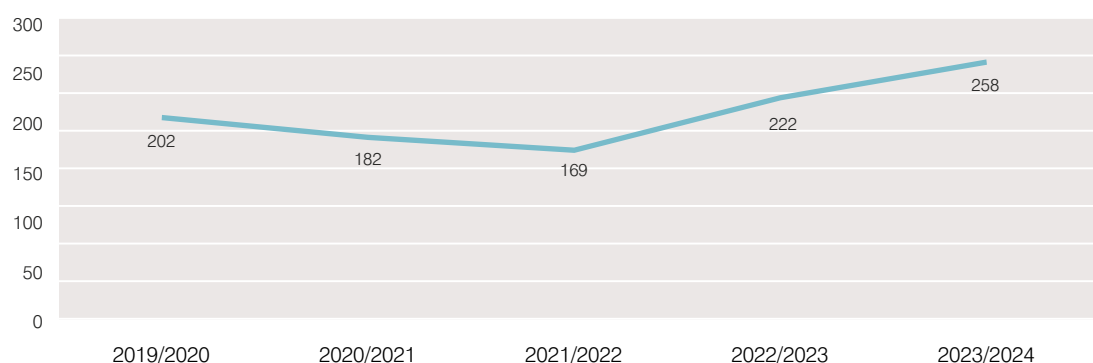


	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
■ 2021/2022	16	13	9	6	4	10	14	15	25	18	18	21
■ 2022/2023	10	12	12	4	10	10	28	31	21	23	31	30
■ 2023/2024	20	14	11	7	14	12	26	36	26	32	34	26

La majorité des conventions de stages ont été conclues entre mars et août. La durée maximale d'un stage est de quatre semaines.

Nombre total de nouvelles conventions de stages par année scolaire

Figure 37



Au cours de l'année scolaire 2023/2024, 258 nouvelles conventions ont été signées, marquant une hausse significative par rapport aux années précédentes. Ce chiffre dépasse largement le niveau de 2022/2023 (222 stages) et atteint un record sur cinq ans.

Cette augmentation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

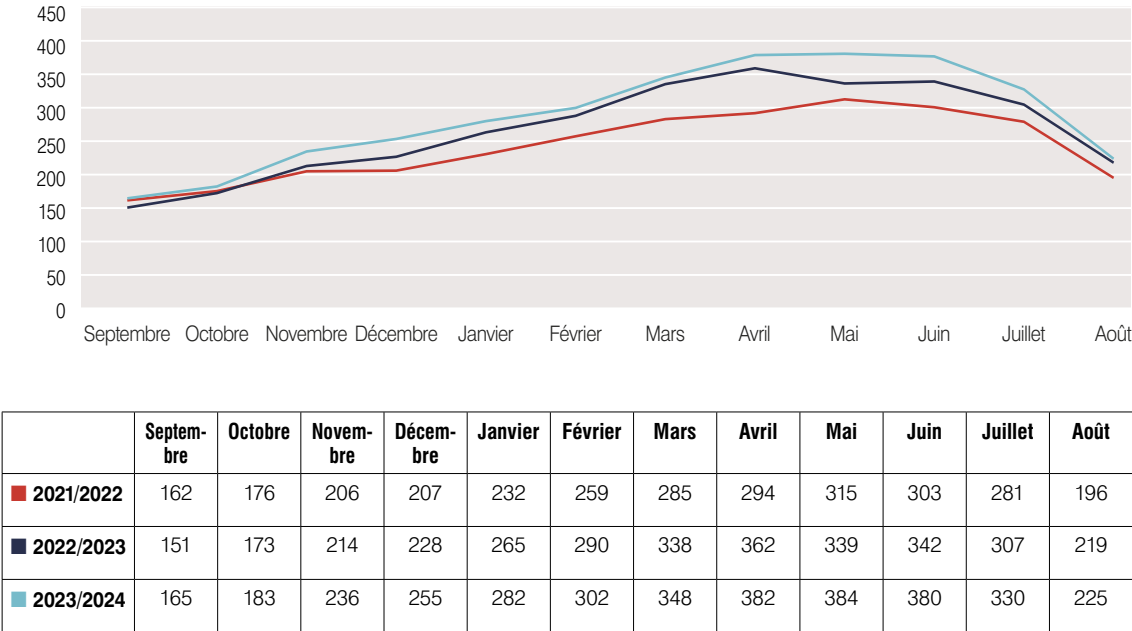
- une meilleure visibilité des stages auprès des jeunes et des entreprises ;
- un intérêt croissant des employeurs, qui recourent aux stages de découverte dans leur processus de recrutement ;
- les avantages mutuels : les jeunes acquièrent une expérience concrète, tandis que les entreprises bénéficient de nouvelles idées et d'un potentiel vivier de futurs collaborateurs.

La progression du nombre de stages témoigne ainsi d'un renforcement des liens entre le monde éducatif et le marché du travail, offrant aux jeunes des opportunités précieuses d'orientation et d'acquisition de compétences.

5.3.4. Nombre total de jeunes pris en charge par mois

Nombre total de jeunes inscrits auprès des offres du SNJ par mois

Figure 38



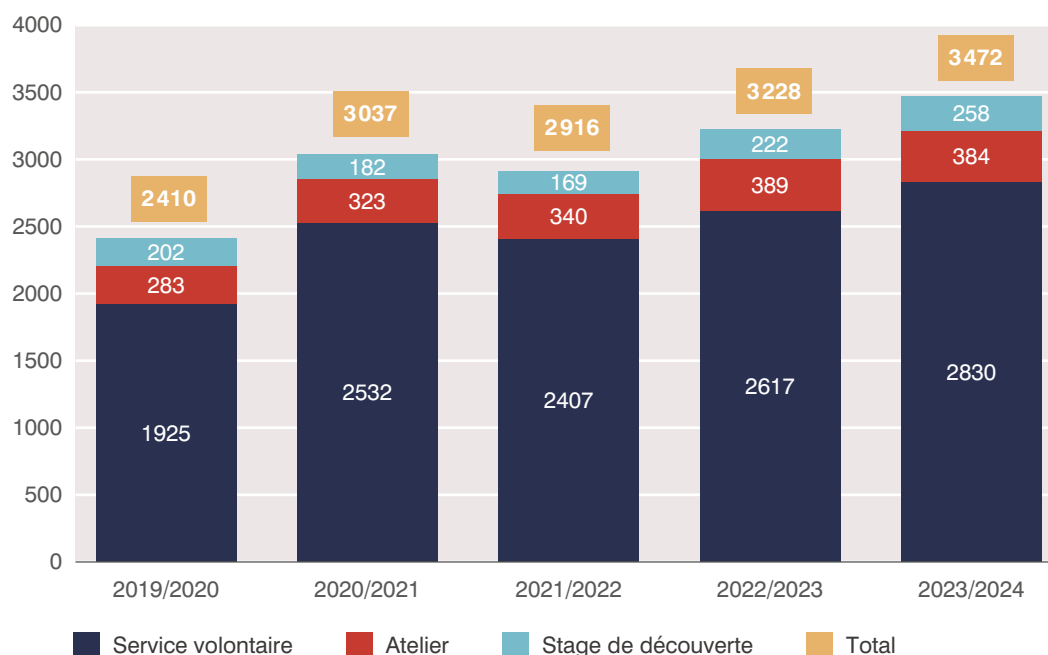
La figure 38 illustre l'évolution mensuelle du nombre de jeunes inscrits aux différentes offres du SNJ (service volontaire, ateliers et stages de découverte). En 2023/2024, la participation a connu une hausse continue, atteignant un pic entre avril et juin, dépassant ainsi les niveaux observés les années précédentes.

Comme lors des cycles précédents, la majorité des inscriptions se situent entre mars et juillet, période où de nombreux jeunes cherchent des alternatives après un décrochage scolaire ou pendant une transition vers la vie active.

Cette augmentation témoigne d'un intérêt croissant pour les dispositifs du SNJ, soulignant leur rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes en phase de transition.

Total de participants*mois dans les offres du SNJ par an

Figure 39



La figure 39 met en évidence une nouvelle augmentation de la participation aux offres du SNJ en 2023/2024. Au total, 3 472 «participants*mois» ont été enregistrés, marquant une nouvelle hausse par rapport à l'année 2022/2023.

Cette progression est principalement due à l'augmentation du nombre de jeunes en service volontaire (2 830 en 2023/2024 contre 2 617 en 2022/2023), confirmant ainsi l'attrait croissant pour ce programme. Les stages de découverte connaissent également une hausse, passant de 222 à 258 participants, tandis que le nombre d'inscriptions aux ateliers reste relativement stable.

5.3.5. Les formations

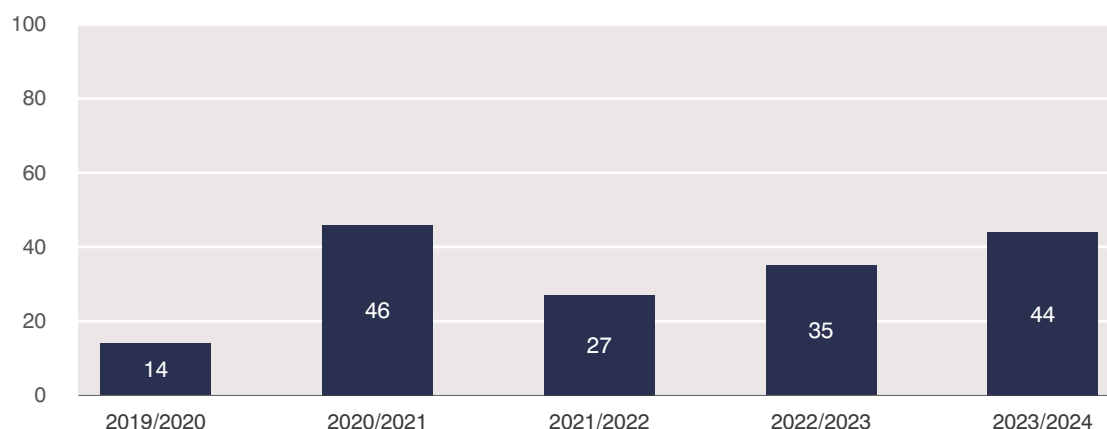
Le SNJ propose des formations ciblées pour renforcer les compétences essentielles à la vie professionnelle. Destinées aux jeunes engagés dans l'une des offres du SNJ, ces formations leur permettent d'acquérir des savoir-faire en lien avec leur projet personnel et professionnel.

Elles s'articulent autour de quatre axes principaux :

- projet de vie : orientation et planification du parcours professionnel ;
- pratique professionnelle : découverte et initiation aux exigences du monde du travail ;
- compétences de vie (*life skills*) : autonomie, gestion du temps, communication ;
- développement personnel : confiance en soi, gestion du stress et des émotions.

Disponibles tout au long de l'année, ces formations sont dispensées en présentiel et en ligne, avec une durée variable allant de trois heures à trois jours, selon le contenu et les besoins des participants.

Nombre de formations pour jeunes accompagnés par le SNJ Figure 40



En 2023/2024, le SNJ a proposé 44 sessions de formation, marquant une hausse par rapport à l'année précédente. Cette augmentation reflète l'élargissement de l'offre de formation, avec l'introduction de nouveaux modules adaptés aux besoins des jeunes. Cette dynamique vise à renforcer le développement des compétences clés pour faciliter l'insertion professionnelle et la réintégration scolaire des participants.

5.3.6. Les classes d'orientation

Afin de remotiver les jeunes et de favoriser leur réconciliation avec le monde scolaire, le SNJ, en partenariat avec plusieurs lycées, notamment le Lycée Bel-Val et l'ENAD, propose des classes en alternance. Ce dispositif combine cours théoriques et expériences pratiques sous forme de services volontaires, stages ou ateliers.

En 2023/2024, 3 jeunes ont bénéficié de cette offre au Lycée Bel-Val et 12 élèves à l'ENAD.

Sources

Eurostat (2022). *Continued decline in early school leavers in the EU.*

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220523-1>

Eurostat (2024). *Early leavers from education and training.* https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Early_leavers_from_education_and_training

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Early_leavers_from_education_and_training

Eurostat (2025). *Early leavers from education and training, age group 18-24.*

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem020/default/table?lang=en>

Hauret, L. (2017). *Étude sur le lien entre décrochage scolaire et statut de NEET.*

Les rapports du LISER.

MENJE (2020). *Dossier d'information. La voie de préparation de l'enseignement secondaire général.*

<https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/enseignement-secondaire/informations-generales/enseignants-voie-preparation-esg.pdf>

MENJE (2022). *Dossier de presse. Rentrée scolaire 2022-2023. Gutt Bildung fir jiddereen.*

<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/09-septembre/13-rentree-scolaire/220913-dossier-presse-rentree-2022.pdf>

STATEC (2024). *Population par âge et sexe au 1^{er} janvier.*

[https://lustat.statec.lu/vis?fs\[0\]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_B1102&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&pd=2023%2C2024&dq=A..&ly\[rw\]=AGE&ly\[cl\]=SEX&lo=1](https://lustat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_B1102&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&pd=2023%2C2024&dq=A..&ly[rw]=AGE&ly[cl]=SEX&lo=1)

Glossaire / Liste des abréviations

5AD	5 ^e d'adaptation
5G	5 ^e générale
5P	5 ^e de préparation
ACCU	Classe d'accueil
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CIP	Classe d'initiation professionnelle
CISP	Centre d'insertion socio-professionnelle
CLIJA	Classe d'intégration pour jeunes adultes
COP	Classe d'orientation professionnelle
CST	Centre sociothérapeutique
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENAD	École nationale pour adultes
ESC inférieur	Enseignement secondaire classique inférieur (classes 7 ^e -5 ^e)
ESC supérieur	Enseignement secondaire classique supérieur (classes 4 ^e -1 ^{ère})
ESG supérieur	Enseignement secondaire général supérieur (classes 4 ^e -1 ^{ère})
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MO	Maison de l'orientation
NEET	Not in Education, Employment or Training
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SePAS	Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires
SNJ	Service national de la jeunesse
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
SVE	Service volontaire européen
SVN	Service volontaire national
UE	Union européenne
Voie d'orientation	Classes 7G, 6G, 5G et 5AD de l'enseignement secondaire général
Voie de préparation	Classes 7P, 6P et 5P de l'enseignement secondaire général

